INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

RÉGIONS

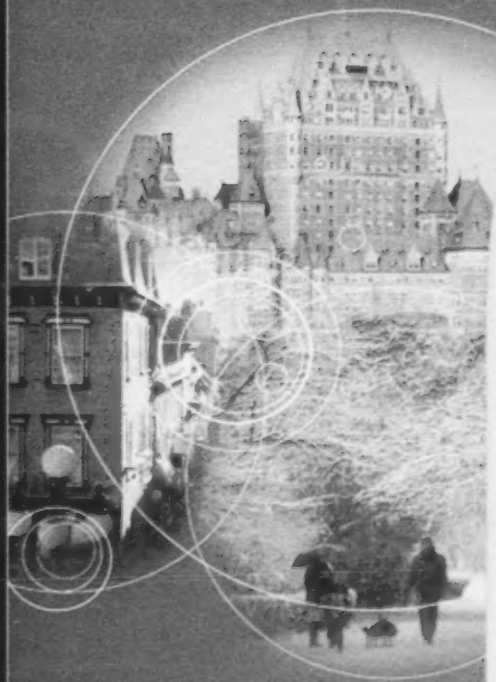

Bulletin statistique régional

Édition 2015

Capitale-Nationale

Québec

Équipe de rédaction :
Suzanne Asselin
Marianne Bernier
Anne Binette Charbonneau
Sophie Brehain
Stéphane Crespo
Marc-André Demers
Gaëtane Dubé
Jane-Hélène Gagnon
Stéphane Ladouceur
Christine Lessard
Guillaume Marchand
Marie-Hélène Provençal
Stéphanie Uhde

Avec l'assistance technique de :
Maxime Keith
Virginie Lachance
Danielle Laplante
Danny Sanfaçon

Révision linguistique : Esther Frève

Sous la coordination de : Marie-Hélène Provençal

Sous la direction de : Pierre Cauchon

Nos coordonnées :
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Ste-Foy, 3e étage
Québec (Québec), G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2411
Sans frais : 1-800-463-4090
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : regions@stat.gouv.qc.ca
Visitez notre site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Le ***Bulletin statistique régional, édition 2015*** présente les statistiques les plus récentes au moment de sa publication. Pour des données actualisées, veuillez consulter le site Web de l'Institut à www.stat.gouv.qc.ca.

Crédits de la page frontispice :
© iStockphoto.com / Anika / Nick Burka / Tony Tremblay, photographes

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3e trimestre 2015
ISSN 1715-6971 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Octobre 2015

Table des matières

Territoire et environnement 3
Aires protégées 3
Compte des terres 4

Démographie 8

Conditions de vie 11
Mesure du faible revenu 11
Revenu médian des familles 12

Marché du travail 14
Région administrative 14
MRC 16

Comptes économiques 18
Produit intérieur brut 18
Revenu disponible par habitant 21

Permis de bâtir 24

Santé 26

Éducation 27
Taux de diplomation aux études collégiales 27
Nombre de diplômés au baccalauréat 29

Science, technologie et innovation 32

Culture et communications 35

Concepts et définitions 37

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible	g	Gramme
...	N'ayant pas lieu de figurer	kg	Kilogramme
–	Néant ou zéro	t	Tonne métrique
—	Données infime	hl	Hectolitre
p	Donnée provisoire	n	Nombre
r	Donnée révisée	$	En dollars
e	Donnée estimée	k	En milliers
F	Donnée peu fiable	M	En millions
x	Donnée confidentielle	G	En milliards

1. Territoire et environnement

La région de la Capitale-Nationale couvre une superficie en terre ferme de 18 644 km². Elle est composée de sept municipalités régionales de comté (MRC) géographiques[1] : Charlevoix-Est, Charlevoix, L'Île-d'Orléans, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier, Québec et Portneuf, et regroupe 69 municipalités.

1.1 Aires protégées[2]

par Sophie Brehain, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable de l'Institut de la statistique du Québec en collaboration avec le Service des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Au 31 mars 2015, le réseau des aires protégées au Québec compte 4 323 milieux naturels qui répondent à la définition d'une aire protégée et répondent aux critères de protection développés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les aires protégées couvrent 152 776 km², ce qui représente 9,16 % de la superficie de la province.

Sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale se trouvent, en totalité ou en partie, 263 aires protégées. Elles couvrent 2 477 km², soit 11,8 % de la superficie totale de la région. En termes de superficie, la majorité des aires protégées de la Capitale-Nationale sont des parcs nationaux du Québec. Il s'agit du parc national de la Jacques-Cartier, du parc national des Grands-Jardins, du parc national des Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie et d'une partie du parc national du Fjord-du-Saguenay. Ils contribuent ensemble à la protection de 1 223 km². La région comprend également une partie du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (plus de 357 km² sur les 1 245 km²). Ce parc a la particularité d'être géré conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec, en association avec les intervenants du milieu. Par rapport à 2014, le nombre et la superficie des aires protégées ont augmenté, notamment par l'ajout de 27 refuges biologiques (+ 33 km²) et de la réserve de biodiversité projetée de la Côte-de-Charlevoix de 62 km². Cette dernière est située en partie sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon et sur celui de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), *Registre des aires protégées au Québec*, mise à jour du 31 mars 2015.

1. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés amérindiennes et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.
2. Pour des précisions sur la définition des aires protégées voir la section Concepts et définitions à la fin de ce document.

1.2 Compte des terres

par Stéphanie Uhde et Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Cette section présente des données issues du projet de comptes des terres du Québec méridional de l'Institut de la statistique du Québec, dont le rapport sera diffusé en 2016[1]. Les comptes des terres estiment la superficie des terres par type de couverture terrestre (p. ex., surfaces artificielles, terres agricoles, milieux humides, forêts) et la superficie où se produisent les changements de couverture terrestre au cours d'une période de référence. Les données relatives à la région de la Capitale-Nationale analysées dans cette section n'abordent pas les transformations de la couverture terrestre comme le feront les données complètes des comptes des terres, lorsqu'elles seront disponibles. Elles visent à fournir une description de l'état du territoire de la région, tel un instantané pris à la fin de la période de référence.

Les comptes des terres sont une composante du Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (Cadre central du SCEE). Le SCEE, ou comptes de l'environnement, forme un cadre statistique complet, détaillé et cohérent pour la mesure du capital naturel[2]. Il élargit le domaine de mesure du Système de comptabilité nationale (SCN) pour améliorer la connaissance de la dégradation du capital naturel et des interactions entre l'économie et l'environnement.

Aperçu du cadre méthodologique et précautions dans l'interprétation des données

Le cadre méthodologique des comptes des terres du Québec méridional a été élaboré sur la base d'une première proposition méthodologique testée lors de la réalisation d'un projet pilote pour la région administrative de Chaudière-Appalaches[3]. La méthodologie est en cours de révision afin d'obtenir les meilleures estimations possible des changements de couverture terrestre à partir des données de l'inventaire écoforestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Les comptes des terres sont des comptes d'actifs qui enregistrent le stock de terres au début et à la fin d'une période, ainsi que les changements dans le stock au cours de cette période. Dans le cas des comptes des terres du Québec méridional, ce stock est mesuré par la superficie en hectares des terres par type de couverture terrestre. Les comptes des terres du Québec méridional sont fondés sur un système d'information géographique (SIG) à partir des données des 3e et 4e inventaires écoforestiers. Dans cette section, seules les données relatives à la fin de la période de référence, soit celles du 4e inventaire, sont présentées.

Parce qu'elles couvrent tout le territoire du Québec méridional et qu'elles sont précises spatialement, ces données sont les meilleures disponibles pour constituer les comptes des terres du Québec méridional. Le cadre méthodologique des comptes des terres se base sur le respect des standards du SCEE, ainsi que sur les bonnes pratiques en matière de géomatique.

Limites géographiques du territoire d'étude et découpage administratif

Les limites géographiques du territoire d'étude sont définies au nord par la couverture géographique du 4e inventaire écoforestier, lorsqu'il sera achevé, dont la limite correspond approximativement au 51e parallèle, et à l'ouest, au sud et à l'est par le Système sur les découpages administratifs (SDA) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN). Les limites géographiques comprennent l'aire totale du territoire d'étude, qui équivaut au stock total de terres du Québec méridional. Les régions administratives du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du

1. UHDE et KEITH (à paraître).
2. *System of Environmental-Economic Accounting (SEEA) – Central Framework*. Pour de l'information en français au sujet des comptes de l'environnement, voir la version française du Cadre central, ainsi que UHDE et autres (2010).
3. UHDE et LEBLANC (2014).

Nord-du-Québec ne sont que partiellement couvertes par le territoire d'étude. Dans le cas de la Capitale-Nationale, la région a été couverte à 100 %. Le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Saint-Laurent, qui sont considérés comme des eaux intérieures, font partie de l'aire totale du territoire et sont comptabilisés dans le stock de terres.

Années de référence

L'année de référence est déterminée par l'année des photos aériennes utilisées pour la réalisation du 4e inventaire écoforestier. Puisque l'inventaire écoforestier est effectué secteur par secteur sur plus d'une décennie, l'année de référence varie par secteur. De plus, les limites des secteurs (ou unités d'aménagement) ne correspondent pas au découpage administratif. Chaque région administrative comprend des prises de vue qui s'échelonnent sur plusieurs années. Pour chaque région, l'année de référence est la médiane des années de prise de vue représentées à l'intérieur de la région, pondérée selon la part de couverture de ces prises de vue à l'intérieur de la région. La médiane pondérée permet d'obtenir l'année la plus représentative des prises de vue par région. L'année de référence varie de 2002 à 2013 selon la région administrative. Pour la région de la Capitale-Nationale, l'année de référence est 2002.

Classification de la couverture terrestre

La classification simplifiée de la couverture terrestre du Québec, qui découle de la classification complète de la couverture terrestre du Québec adaptée par l'ISQ à partir de la classification standard du SCEE[1], sert à traduire l'information des données écoforestières en un nombre réduit de classes de couverture. La définition des classes de couverture terrestre est fournie à la section *Concepts et définitions*, à la fin de ce bulletin.

Pour plus de précision sur la couverture des régions du Québec, veuillez consulter l'édition 2015 du *Panorama des régions* (p. 27 à 31).

Selon les données du 4e inventaire écoforestier, effectué en 2002 dans le cas de la Capitale-Nationale, et la classification simplifiée de la couverture terrestre, 77,6 % du territoire de la région est constitué par des forêts à couvert fermé, incluant principalement des forêts mixtes et, dans une moindre mesure, des forêts de conifères et des forêts de feuillus (tableau 1.2.1 et carte 1.2.1).

Les milieux humides couvrent 4,0 % du territoire de la Capitale-Nationale, dont 2,2 % de type boisé et 1,8 % de type herbacé ou arbustif.

En ce qui a trait aux terres agricoles, elles représentent également 4,0 % de la superficie de la région, ce qui la classe au 9e rang de toutes les régions du Québec, pour ce qui est de la part occupée par cette classe de couverture. Ces terres sont réparties en grande partie le long du fleuve Saint-Laurent et sur l'île d'Orléans.

Selon les estimations, les surfaces artificielles, correspondant notamment aux zones urbanisées et industrielles[2], comptent pour 2,7 % du territoire de la région de la Capitale-Nationale. La majeure partie de ces surfaces est définie par la ville de Québec.

Enfin, dans la région de la Capitale-Nationale, 10,9 % du territoire est occupé par des plans et des cours d'eau dont la principale composante est le fleuve Saint-Laurent.

1. UHDE et LEBLANC, 2014, p. 30-32.
2. Pour des précisions sur la définition des classes, voir la section Concepts et définitions, à la fin de ce bulletin, ainsi que UHDE et LEBLANC (2010).

Tableau 1.2.1

Superficie des terres par classe de couverture terrestre, Capitale-Nationale 2002, et ensemble du Québec méridional, 2002-2013

	Capitale-Nationale (2002)		Ensemble du Québec méridional (2002-2013)	
	ha	%	ha	%
Surfaces artificielles	57 183	2,7	681 930	1,2
Terres agricoles	84 262	4,0	2 516 616	4,5
Milieux humides boisés	46 286	2,2	3 174 298	5,7
Milieux humides herbacés ou arbustifs	36 822	1,8	3 135 063	5,6
Plans et cours d'eau intérieure[1]	229 101	10,9	14 320 051	25,6
Forêts de conifères à couvert fermé	566 125	27,0	13 957 424	24,9
Forêts de feuillus à couvert fermé	277 050	13,2	5 991 789	10,7
Forêts mixtes à couvert fermé	782 847	37,3	11 957 206	21,3
Forêts à couvert ouvert	16 771	0,8	307 457	0,5
Total[2]	**2 096 446**	**100,0**	**56 041 817**	**100,0**

1. La superficie des plans et cours d'eau intérieure comprend l'étendue d'eau du fleuve.
2. La superficie totale peut diverger de celle qui est présentée dans la section *Coup d'œil*, à la fin de ce bulletin, à cause de la méthodologie spécifique aux comptes des terres.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des cartes et des données écoforestières du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, février 2015; ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Système sur les découpages administratifs, janvier 2014; RapidEye, mosaïque d'images satellites (2010-2013).

Ce survol de la couverture terrestre des régions du Québec méridional et, plus spécifiquement, de la Capitale-Nationale donne un avant-goût du projet de comptes des terres du Québec méridional de l'ISQ[1]. En plus de fournir une description détaillée de la couverture terrestre dans les régions à la fin de la période de référence, ce rapport procurera des données qui jetteront un éclairage inédit sur les changements environnementaux qui s'y produisent.

Références

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (février 2015). *Cartes et données écoforestières*.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (janvier 2014). *Système sur les découpages administratifs*.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (2010-2013). *Mosaïque d'images satellites RapidEye*.

UHDE, Stéphanie, et Maxime KEITH (à paraître). *Comptes des terres du Québec méridional*, Institut de la statistique du Québec.

UHDE, Stéphanie, et Hugo LEBLANC (2014). *Comptes des terres : région de Chaudière-Appalaches. Projet pilote* Institut de la statistique du Québec, 99 p.

United Nations, European Union, Food and Agriculture Organization of the United Nations, International Monetary Fund, Organisation for Economic Co-operation and Development et The World Bank (2014). *System of Environmental-Economic Accounting 2012 – Central Framework*, 346 p.

Uhde, Stéphanie, Guillaume Marchand, Sophie Brehain et Richard Barbeau (2010). *Les comptes de l'environnement et l'approche par capitaux pour appuyer la mesure du développement durable au Québec*. Institut de la statistique du Québec, 52 p.

Informations complémentaires

Des explications détaillées et des données sur l'environnement sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

1. UHDE et KEITH (à paraître).

Carte 1.2.1

Couverture terrestre, selon le 4e inventaire écoforestier, Capitale-Nationale (2002)

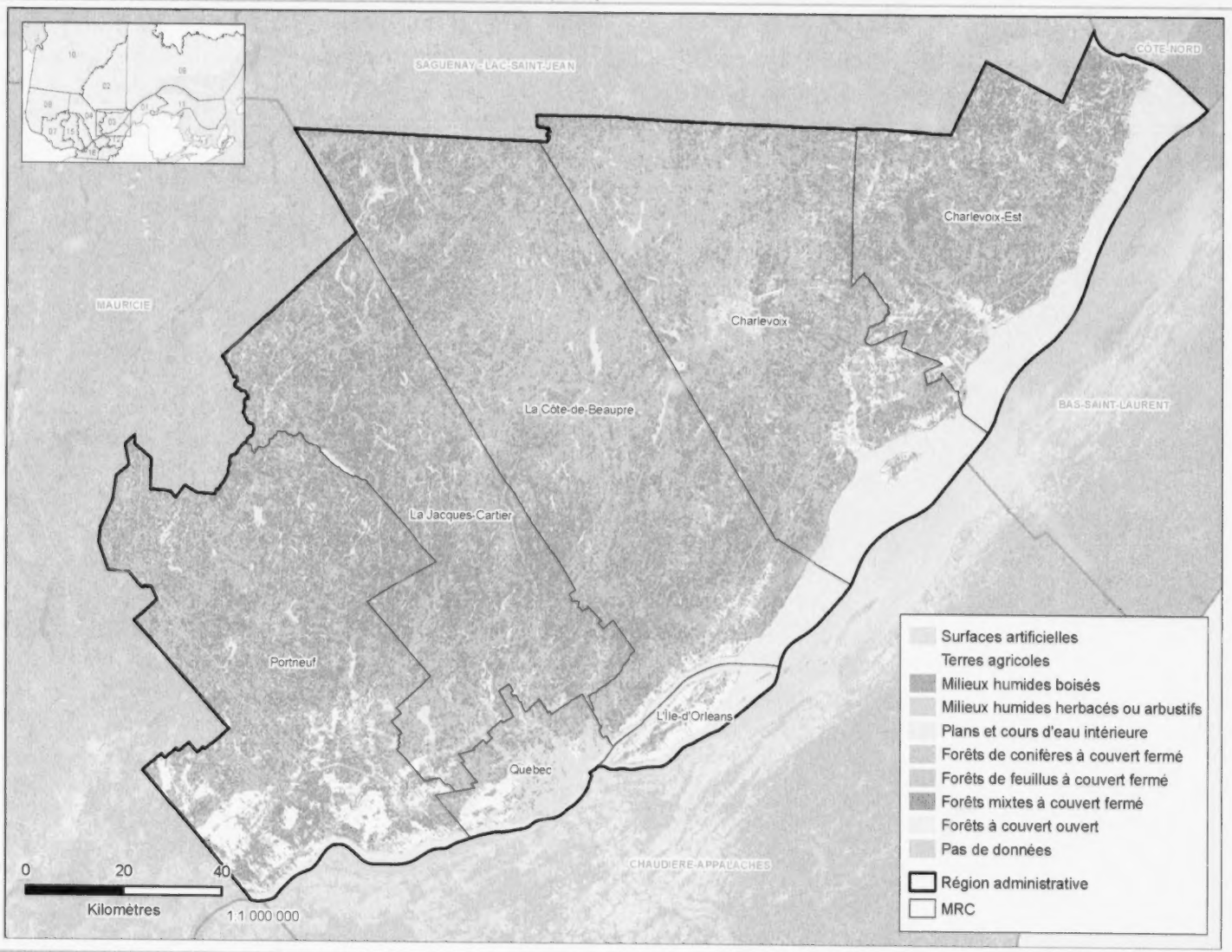

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des cartes et des données écoforestières du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, février 2015; ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Système sur les découpages administratifs, janvier 2014; RapidEye, mosaïque d'images satellites (2010-2013).

2. Démographie

par Anne Binette Charbonneau, Direction des statistiques sociodémographiques

Évolution de la population

Selon les estimations provisoires, la région de la Capitale-Nationale comptait 731 800 habitants au 1er juillet 2014, soit 8,9 % de la population du Québec. Elle se situe au 3e rang des régions administratives pour ce qui est de la taille de sa population, assez loin derrière Montréal (24,2 %) et la Montérégie (18,4 %) et devant les Laurentides (7,1 %). La Capitale-Nationale a vu son poids démographique augmenter très légèrement au cours des dernières années; il était de 8,8 % en 2001.

La population de la région est fortement concentrée dans la MRC de Québec, qui est principalement constituée de la municipalité du même nom. En 2014, 576 200 personnes y résident, soit près de 80 % de la population régionale. Suivent les MRC plus étendues, mais moins densément peuplées, de Portneuf (7 %), de La Jacques-Cartier (6 %) et de La Côte-de-Beaupré (4 %). Charlevoix-Est et Charlevoix viennent ensuite avec 2 % de la population chacune. L'Île-d'Orléans est la MRC la moins populeuse, ses 6 700 habitants représentant 1 % de la population régionale.

Tableau 2.1

Population totale, taux d'accroissement annuel moyen et part de la population régionale, MRC de la Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2001-2014

	Population au 1er juillet				Taux d'accroissement annuel moyen[1]			Part	
	2001	2006	2011	2014p	2001-2006	2006-2011	2011-2014p	2001	2014p
	n				pour 1 000			%	
Charlevoix-Est	16 929	16 443	16 337	16 161	– 5,8	– 1,3	– 3,6	2,6	2,2
Charlevoix	13 419	13 225	13 400	13 301	– 2,9	2,6	– 2,5	2,1	1,8
L'Île-d'Orléans	6 904	6 869	6 743	6 680	– 1,0	– 3,7	– 3,1	1,1	0,9
La Côte-de-Beaupré	21 413	23 263	26 408	27 164	16,6	25,3	9,4	3,3	3,7
La Jacques-Cartier	27 016	30 254	37 494	40 445	22,6	42,7	25,2	4,1	5,5
Québec	520 072	532 102	560 659	576 176	4,6	10,5	9,1	79,8	78,7
Portneuf	45 830	46 792	49 820	51 911	4,2	12,5	13,7	7,0	7,1
Capitale-Nationale	**651 583**	**668 948**	**710 861**	**731 838**	**5,3**	**12,2**	**9,7**	**100,0**	**100,0**
Ensemble du Québec	**7 396 415**	**7 631 873**	**8 007 656**	**8 214 672**	**6,3**	**9,6**	**8,5**	...	...

1. Le taux d'accroissement est calculé par rapport à la population moyenne de la période.
Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er juillet 2014.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2015), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Selon les données provisoires, la population de la Capitale-Nationale a crû en moyenne à un taux annuel de 9,7 pour mille entre 2011 et 2014, un rythme un peu plus élevé que dans l'ensemble du Québec (8,5 pour mille). La croissance démographique de la Capitale-Nationale, comme celle de la plupart des régions, semble s'être ralentie au cours de la période la plus récente. Elle s'y était plutôt accélérée de façon notable au début des années 2000 : le taux est passé de 5,3 pour mille durant la période 2001-2006 à 12,2 pour mille en 2006-2011. L'accélération ayant été plus marquée dans la Capitale-Nationale que dans l'ensemble du Québec, le rythme de la croissance y a dépassé la moyenne québécoise.

Ce sont les MRC situées en périphérie nord-ouest de Québec qui affichent, en termes relatifs, la croissance démographique la plus importante au cours de la plus récente période. Les données provisoires indiquent que La Jacques-Cartier enregistre un taux d'accroissement annuel moyen de 25,2 pour mille. Ce taux est parmi les plus élevés à l'échelle des MRC, derrière celui de Mirabel (34,2 pour mille), dans la région des Laurentides. Portneuf fait également bonne figure parmi l'ensemble des MRC, avec un taux de 13,7 pour mille. En comparaison, La Côte-de-Beaupré et Québec connaissent une croissance annuelle moyenne plus modérée (de l'ordre de 9 pour mille), mais celle-ci est comparable à la moyenne québécoise. Les trois autres MRC de la Capitale-Nationale ont plutôt vu leur population diminuer entre 2011 et 2014. Charlevoix (– 2,5 pour mille) renoue avec les pertes, après s'être légèrement accru entre 2006 et 2011, alors que L'Île-d'Orléans (– 3,1 pour mille) et Charlevoix-Est (– 3,6 pour mille) continuent de décroître.

Les estimations démographiques : prudence avec les données provisoires

Les estimations de 2011 à 2014 sont basées sur les comptes du Recensement de 2011 et ne sont pas définitives : elles feront l'objet d'une révision à la suite du Recensement de 2016. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution récente de la population. Pour plus d'information sur la révision des estimations, veuillez consulter l'édition 2014 du Panorama des régions du Québec (p. 15-16).

Structure par âge et par sexe

La population de la Capitale-Nationale est plus âgée que celle de l'ensemble du Québec. Les personnes âgées de 65 ans et plus comptent pour 18,9 % de la population régionale en 2014, comparativement à 17,1 % à l'échelle québécoise. Les jeunes de moins de 20 ans sont au contraire proportionnellement moins nombreux dans la Capitale-Nationale (18,6 %) que dans l'ensemble du Québec (20,9 %). Si les données finales le confirment, les personnes âgées seraient devenues en 2014 un peu plus nombreuses que les jeunes dans la région. Une telle situation ne s'observe qu'en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, en Mauricie et dans le Bas-Saint-Laurent, mais l'écart entre les deux groupes est beaucoup plus important. La part des 20-64 ans, que l'on peut considérer comme les personnes d'âge actif, est quant à elle comparable dans la Capitale-Nationale et dans l'ensemble du Québec, de l'ordre de 62 %. L'âge médian – qui sépare la population en deux groupes égaux – y est de 43,0 ans, comparativement à 41,8 ans à l'échelle du Québec.

Tableau 2.2

Population par grand groupe d'âge et âge médian, MRC de la Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2014

	Groupe d'âge								Âge médian
	Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64	65 et plus	
	n				%				
Charlevoix-Est	16 161	2 849	9 558	3 754	100,0	17,6	59,1	23,2	50,1
Charlevoix	13 301	2 201	7 699	3 401	100,0	16,5	57,9	25,6	51,6
L'Île-d'Orléans	6 680	1 170	3 866	1 644	100,0	17,5	57,9	24,6	50,6
La Côte-de-Beaupré	27 164	5 771	16 448	4 945	100,0	21,2	60,6	18,2	44,2
La Jacques-Cartier	40 445	10 792	26 162	3 491	100,0	26,7	64,7	8,6	35,6
Québec	576 176	103 544	361 806	110 826	100,0	18,0	62,8	19,2	42,9
Portneuf	51 911	10 089	31 513	10 309	100,0	19,4	60,7	19,9	46,1
Capitale-Nationale	**731 838**	**136 416**	**457 052**	**138 370**	**100,0**	**18,6**	**62,5**	**18,9**	**43,0**
Ensemble du Québec	**8 214 672**	**1 716 773**	**5 091 980**	**1 405 919**	**100,0**	**20,9**	**62,0**	**17,1**	**41,8**

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2015), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Presque toutes les MRC de la région ont un âge médian supérieur à celui de l'ensemble du Québec, à l'exception de La Jacques-Cartier où la population est beaucoup plus jeune. Son âge médian est de 35,6 ans en 2014, un des moins élevés du Québec à l'échelle des MRC. Elle se distingue à la fois par une plus forte proportion de jeunes (26,7 %) et de 20-64 ans (64,7 %), ainsi que par une très faible part de personnes âgées (8,6 %). La MRC de Québec affiche quant à elle une proportion assez faible de jeunes (18,0 %), tandis que les 65 ans et plus (19,2 %) sont proportionnellement un peu plus nombreux que dans l'ensemble du Québec, d'où un âge médian qui dépasse légèrement celui du Québec (42,9 ans contre 41,8 ans). Charlevoix-Est, Charlevoix et L'Île-d'Orléans font quant à elles partie des MRC les plus âgées du Québec. Environ le quart de leur population est âgée de 65 ans et plus, une proportion largement supérieure à celle des moins de 20 ans. Dans ces MRC, l'âge médian dépasse 50 ans. En position intermédiaire dans la région, La Côte-de-Beaupré et Portneuf présentent un âge médian de 44,2 ans et 46,1 ans respectivement.

En fait de répartition par sexe, les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes dans la région de la Capitale-Nationale, au même titre que dans l'ensemble du Québec. En 2014, on y compte 370 200 femmes contre 361 700 hommes. Bien qu'il naisse généralement plus de garçons que de filles, le rapport entre les sexes tend à s'inverser avec l'âge, principalement en raison de la surmortalité masculine. Dans la Capitale-Nationale comme dans l'ensemble du Québec, on trouve ainsi plus d'hommes que de femmes chez les 0-19 ans et chez les 20-64 ans, tandis que les femmes sont plus nombreuses chez les 65 ans et plus. À l'intérieur de la région, les MRC de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier se distinguent puisque les hommes y demeurent en plus grand nombre dans tous les groupes d'âge. Elles affichent en outre une proportion d'hommes chez les 65 ans et plus parmi les plus élevées à l'échelle des MRC. Soulignons par ailleurs qu'à l'instar de plusieurs grands centres urbains, la MRC de Québec affiche une proportion de femmes chez les personnes âgées parmi les plus élevées.

Tableau 2.3

Population selon le sexe et grand groupe d'âge, MRC de la Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2014

	Groupe d'âge							
	0-19		20-64		65 et plus		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	n							
Charlevoix-Est	1 457	1 392	4 871	4 687	1 763	1 991	8 091	8 070
Charlevoix	1 103	1 098	3 959	3 740	1 595	1 806	6 657	6 644
L'Île-d'Orléans	605	565	1 945	1 921	890	754	3 440	3 240
La Côte-de-Beaupré	3 028	2 743	8 433	8 015	2 378	2 567	13 839	13 325
La Jacques-Cartier	5 500	5 292	13 664	12 498	1 866	1 625	21 030	19 415
Québec	52 808	50 736	182 799	179 007	46 416	64 410	282 023	294 153
Portneuf	5 139	4 950	16 594	14 919	4 844	5 465	26 577	25 334
Capitale-Nationale	**69 640**	**66 776**	**232 265**	**224 787**	**59 752**	**78 618**	**361 657**	**370 181**
Ensemble du Québec	**876 663**	**840 110**	**2 577 389**	**2 514 591**	**627 117**	**778 802**	**4 081 169**	**4 133 503**

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2015), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3. Conditions de vie

par Stéphane Crespo, Direction des statistiques sociodémographiques

La présente section a été préparée à partir de tableaux sur les familles de recensement, dont la source est le Fichier des familles T1 (FFT1). Il s'agit de données fiscales fédérales, extraites des déclarations de revenus des particuliers. Plus particulièrement, le faible revenu est ici calculé d'après la Mesure du faible revenu (MFR) après impôt. Une famille est à faible revenu lors d'une année si son revenu ajusté après impôt est inférieur au seuil correspondant à la moitié du revenu médian ajusté après impôt de l'ensemble des familles et des personnes hors famille du Québec durant la même année.

3.1 Mesure du faible revenu

En 2012, la proportion des familles en situation de faible revenu est moins élevée dans la région de la Capitale-Nationale (4,9 %) que dans l'ensemble du Québec (8,3 %). De 2008 à 2012, le taux de faible revenu après impôt des familles diminue dans la région (– 1,1 point), tandis qu'il diminue de 1,4 point dans l'ensemble du Québec. Par rapport à 2011 seulement, le taux est en diminution de 0,2 point, comparativement à une baisse de 0,5 point dans l'ensemble du Québec. C'est dans L'Île-d'Orléans que l'on trouve, en proportion, le plus de familles à faible revenu (17,1 %). À l'inverse, La Jacques-Cartier affiche le taux de faible revenu le moins élevé de la région (2,3 %). Au cours de la période 2008-2012, le taux de faible revenu des familles est en augmentation dans une seule MRC, soit L'Île-d'Orléans (+ 4,7 points). Toutefois, ce taux est en diminution dans les territoires supralocaux suivants : Charlevoix-Est (– 2,5 points), Charlevoix (– 2,4 points), La Côte-de-Beaupré (– 1,9 point), La Jacques-Cartier (– 1,2 point), Portneuf (– 1,1 point), Québec (– 1,0 point).

Tableau 3.1.1

Taux de faible revenu de l'ensemble des familles, MRC de la Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Écart 2012-2008
			%			points de pourcentage
Charlevoix-Est	6,7	6,1	5,0	4,6	4,2	– 2,5
Charlevoix	5,2	4,2	3,9	3,4	2,9	– 2,4
L'Île-d'Orléans	12,4	16,2	16,1	15,4	17,1	4,7
La Côte-de-Beaupré	4,7	4,4	3,7	3,5	2,8	– 1,9
La Jacques-Cartier	3,5	3,0	2,7	2,2	2,3	– 1,2
Québec	6,1	6,0	5,6	5,3	5,1	– 1,0
Portneuf	5,8	6,4	5,4	4,6	4,7	– 1,1
Capitale-Nationale	**5,9**	**5,9**	**5,5**	**5,1**	**4,9**	**– 1,1**
Ensemble du Québec	**9,7**	**9,8**	**9,3**	**8,8**	**8,3**	**– 1,4**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

À l'instar des autres régions, le taux varie beaucoup selon le type de famille dans la présente région. En 2012, ce taux est 4,8 fois plus élevé pour les familles monoparentales (15,8 %) que pour les couples (3,3 %). Entre 2008 et 2012, le taux diminue de 3,8 points pour les familles monoparentales, comparativement à une baisse de 0,5 point pour les couples. C'est Portneuf qui affiche le taux de faible revenu des familles monoparentales le plus élevé de la région en 2012 (16,9 %). Mentionnons que le taux le plus bas pour ce type de famille revient à Charlevoix (8,1 %).

Toujours en 2012, on dénombre dans la région 9 540 familles à faible revenu, dont 3 850 sont monoparentales. Aussi, le nombre d'enfants en situation de faible revenu passe de 11 030 en 2008 à 8 940 en 2012, soit une diminution de 18,9 %. Cette diminution est plus élevée que l'augmentation du nombre total d'enfants de la région (+ 1,4 %).

Tableau 3.1.2

Taux de faible revenu selon le type de famille, Capitale-Nationale, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Écart 2012-2008
	%					points de pourcentage
Taux de faible revenu des familles	**5,9**	**5,9**	**5,5**	**5,1**	**4,9**	**– 1,1**
Famille comptant un couple	**3,8**	**3,9**	**3,6**	**3,3**	**3,3**	**– 0,5**
Sans enfants	4,2	4,4	4,0	3,6	3,7	– 0,6
Avec 1 enfant	3,4	3,4	3,1	3,0	3,0	– 0,4
Avec 2 enfants	2,7	2,6	2,4	2,3	2,2	– 0,4
Avec 3 enfants et plus	5,2	5,0	4,7	4,4	4,4	– 0,9
Famille monoparentale	**19,6**	**18,7**	**18,2**	**17,2**	**15,8**	**– 3,8**
Avec 1 enfant	17,4	16,8	16,2	15,5	14,6	– 2,8
Avec 2 enfants	21,5	19,6	19,1	18,4	15,8	– 5,6
Avec 3 enfants et plus	36,0	35,9	35,2	31,3	28,1	– 7,8

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3.2 Revenu médian des familles

De 2011 à 2012, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, exprimé en dollars constants[1], augmente de 1,3 % dans la région de la Capitale-Nationale. Cette augmentation est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (+ 1,2 %). On constate que les territoires supralocaux suivants profitent d'une croissance réelle : La Côte-de-Beaupré (+ 2,6 %), Charlevoix (+ 2,3 %), Charlevoix-Est (+ 1,9 %), La Jacques-Cartier (+ 1,7 %), Québec (+ 1,1 %), Portneuf (+ 1,1 %). À l'inverse, on observe une décroissance dans L'Île-d'Orléans (– 1,3 %). Aussi, la région est en avance par rapport à l'ensemble du Québec puisque, selon les données de 2012, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles s'établit à 78 930 $, comparativement à 70 480 $ au Québec. En 2012, le revenu médian avant impôt est supérieur à celui de l'ensemble du Québec dans les territoires supralocaux suivants : L'Île-d'Orléans (73 090 $), La Côte-de-Beaupré (81 190 $), La Jacques-Cartier (92 740 $), Québec (79 370 $).

Tableau 3.2.1

Revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, MRC de la Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2011-2012

	2011	2012	Variation 2012/2011
	$ constants de 2012		%
Charlevoix-Est	65 761	66 990	1,9
Charlevoix	66 997	68 530	2,3
L'Île-d'Orléans	74 032	73 090	– 1,3
La Côte-de-Beaupré	79 117	81 190	2,6
La Jacques-Cartier	91 208	92 740	1,7
Québec	78 505	79 370	1,1
Portneuf	69 110	69 860	1,1
Capitale-Nationale	**77 902**	**78 930**	**1,3**
Ensemble du Québec	**69 611**	**70 480**	**1,2**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

1. L'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble du Québec a été utilisé.

En 2012, les familles monoparentales ont un revenu médian après impôt (44 670 $) moins élevé que celui des familles comptant un couple (70 840 $). Enfin, de 2011 à 2012, le revenu médian des familles monoparentales s'est amélioré de 3,5 %. Quant aux familles comptant un couple, leur revenu s'est amélioré de 0,7 %.

Tableau 3.2.2

Revenu médian après impôt selon le type de famille, Capitale-Nationale, 2011-2012

	2011	2012	Variation 2012/2011
	$ constants de 2012		%
Famille comptant un couple	**70 366**	**70 840**	**0,7**
Sans enfants	58 358	58 810	0,8
Avec 1 enfant	79 556	80 040	0,6
Avec 2 enfants	90 932	91 970	1,1
Avec 3 enfants et plus	93 005	93 310	0,3
Famille monoparentale	**43 143**	**44 670**	**3,5**
Avec 1 enfant	42 020	43 220	2,9
Avec 2 enfants	45 522	47 510	4,4
Avec 3 enfants et plus	44 511	46 350	4,1

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Marché du travail

4.1 Région administrative

par Marc-André Demers, Direction des statistiques du travail et de la rémunération

Note méthodologique

Les données présentées dans cette section sont des estimations tirées de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada, et fondées sur un échantillon. Les estimations régionales sont sujettes à une plus grande variabilité que les tendances observées sur des territoires plus grands (provincial, national). En outre, les estimations se caractérisent également par une variabilité d'autant plus importante lorsqu'elles sont ventilées selon le sexe, l'âge, les industries, etc. Pour plus d'information, se référer à la publication *Information sur la population active*, section relative à la qualité des données (numéro au catalogue 71-001-X) de Statistique Canada.

Dans cette section, les périodes utilisées sont 2002-2004 et 2012-2014. Les moyennes de trois ans permettent de réduire de façon appréciable les coefficients de variation (CV). Des CV approximatifs ont été produits à partir du modèle élaboré par Statistique Canada dans son *Guide de l'Enquête sur la population active* (numéro au catalogue 71-543-G, section 7 : *Qualité des données*) pour les données de l'emploi selon le sexe, le groupe d'âge et le secteur d'activité. L'approche utilisée étant conservatrice, les CV calculés tendent toujours à être surestimés. Pour les autres données, les CV fournis par Statistique Canada ont été utilisés. Des tests statistiques ont été réalisés avec un niveau de confiance de 95 % afin de vérifier si les différences étaient significatives. Seules les variations statistiquement significatives sont présentées dans l'analyse.

Il est à noter que les données régionales de l'EPA portent sur le lieu de résidence des personnes en emploi et non pas sur le lieu de travail.

Les données de 2001 à 2014 de l'EPA ont fait l'objet d'une révision par Statistique Canada en janvier 2015. La révision comprend une mise à jour des estimations de l'EPA afin de rendre compte des estimations de population les plus récentes provenant notamment du recensement de 2011, une mise à jour des limites géographiques, des améliorations méthodologiques de l'imputation, ainsi qu'une mise à jour de la dessaisonalisation. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données révisées.

L'emploi dans la région de la Capitale-Nationale passe de 328 000 en 2002-2004 à 387 600 en 2012-2014. Au cours de la période, le taux d'emploi augmente de 3,2 points et se fixe à 63,7 %. En 2012-2014, la région affiche un taux d'emploi supérieur à celui de l'ensemble du Québec (59,9 %), alors que ce n'était pas le cas en 2002-2004.

L'emploi à temps plein (+ 18,3 %) progresse au même rythme que celui à temps partiel (+ 17,8 %) entre 2002-2004 et 2012-2014[1]. De fait, la part de l'emploi à temps partiel ne varie pas et s'établit à 19,4 % en 2012-2014.

Au cours de la période étudiée, tant les femmes (+ 35 100) que les hommes (+ 24 600) profitent de la hausse de l'emploi dans la région. La croissance de l'emploi se concentre toutefois chez les personnes de 30 ans et plus (+ 49 700) et dans le secteur des services (+ 58 900).

En 2012-2014, on compte 58 600 personnes de plus dans la population active comparativement au début de la période; le taux d'activité progresse aussi, passant de 64,8 % à 67,3 %. En conséquence, ce dernier est maintenant statistiquement supérieur à celui de l'ensemble du Québec (64,8 %), contrairement à 2002-2004 où il était similaire. Quant au taux de chômage (– 1,2 point à 5,4 %), il demeure inférieur à celui de l'ensemble du Québec (7,7 %) en 2012-2014.

1. Données non présentées.

Tableau 4.1.1

Caractéristiques du marché du travail, Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2002-2004 et 2012-2014

	Capitale-Nationale			Ensemble du Québec	
	Moyenne 2002-2004	Moyenne 2012-2014	Écart 2002-2004 et 2012-2014	Moyenne 2002-2004	Moyenne 2012-2014
			k		
Population active	351,0	409,6	58,6 †	3 971,9	4 378,4
Emploi	328,0	387,6	59,6 †	3 623,0	4 042,1
Régime de travail					
Emploi à temps plein	264,0	312,3	48,3 †	2 963,1	3 256,3
Emploi à temps partiel	63,9	75,3	11,4 †	659,9	785,8
Groupe d'âge					
15-29 ans	91,1	101,1	10,0	939,3	981,7
30 ans et plus	236,8	286,5	49,7 †	2 683,7	3 060,5
Sexe					
Hommes	173,5	198,1	24,6 †	1 942,7	2 107,2
Femmes	154,5	189,6	35,1 †	1 680,3	1 934,9
Secteur d'activités					
Secteur des biens	49,3	50,0	0,7	924,7	872,9
Secteur des services	278,7	337,6	58,9 †	2 698,2	3 169,3
Chômeurs	23,0	22,0	– 1,0	3 623,0	4 042,1
	%		Variation (points de %)	%	
Taux d'activité	64,8	67,3	2,5 †	65,8	64,8 ††
Taux de chômage	6,6	5,4	– 1,2 †	8,8 ††	7,7 ††
Taux d'emploi	60,5	63,7	3,2 †	60,0	59,9 ††
Part de l'emploi à temps partiel	19,5	19,4	– 0,1	18,2	19,4

† Différence statistiquement significative au seuil de 5%.
†† Variation significative au seuil de 5% entre la région et l'ensemble du Québec.
Source: Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4.2 MRC

par Stéphane Ladouceur, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Nombre de travailleurs

Selon les données provisoires, le nombre de travailleurs de 25-64 ans s'élève à 306 389, en 2013, dans la Capitale-Nationale, en hausse de 0,9 % par rapport à l'année précédente. À l'intérieur de la région, la situation du marché du travail évolue de façon très contrastée. Des sept MRC que compte la Capitale-Nationale, quatre ont vu leur nombre de travailleurs évoluer positivement en 2013. Les MRC de La Jacques-Cartier (+ 3,6 %) et de Portneuf (+ 1,9 %) sont celles qui enregistrent les hausses les plus marquées. La croissance se manifeste tant chez les hommes que chez les femmes dans ces MRC. À l'autre bout du spectre, on note que trois MRC subissent une baisse du nombre de travailleurs, soit Charlevoix-Est (– 0,2 %), Charlevoix (– 0,3 %) et L'Île-d'Orléans (– 0,5 %). Soulignons qu'il s'agit pour Charlevoix d'une troisième baisse annuelle consécutive.

Taux de travailleurs

En 2013, Charlevoix-Est (74,5 %) est la seule MRC dans la Capitale-Nationale à présenter un taux de travailleurs en dessous de celui du Québec (76,2 %). Néanmoins, cette dernière enregistre, avec Charlevoix, la plus forte progression du taux de travailleurs de la région due à une diminution plus rapide du nombre de déclarants que du nombre de travailleurs. La MRC de La Jacques-Cartier (84,5 %) continue, quant à elle, de se distinguer en affichant le taux de travailleurs le plus élevé.

Par ailleurs, le taux de travailleurs des hommes est supérieur à celui des femmes dans l'ensemble des MRC de la Capitale-Nationale. C'est dans L'Île-d'Orléans que l'écart est le plus prononcé entre le taux de travailleurs des femmes et celui des hommes, soit une différence de 6,7 points de pourcentage à l'avantage de ces derniers. À l'inverse, l'écart le plus faible est observé dans La Côte-de-Beaupré (3,5 points). Depuis 2007, les disparités entre les sexes au chapitre du taux de travailleurs tendent à s'estomper dans l'ensemble des territoires supralocaux de la région, à l'exception de L'Île-d'Orléans où l'écart tend à se creuser légèrement.

Revenu médian

Dans la Capitale-Nationale, le revenu d'emploi médian des travailleurs de 25-64 ans s'est accru en 2013 de 3,3 % pour s'établir à 43 064 $. Tous les territoires supralocaux profitent de cette croissance, bien qu'à des degrés divers. La hausse la plus forte est notée dans la MRC de L'Île-d'Orléans (+ 4,9 %), tandis que la plus faible est relevée dans celle de Charlevoix (+ 2,0 %).

La MRC de La Jacques-Cartier continue de se maintenir en tête dans la région avec un revenu d'emploi médian de 49 182 $, suivie de loin par celle de Québec (43 611 $). À l'opposé, les MRC de Charlevoix (34 578 $) et de Charlevoix-Est (34 505 $) demeurent celles qui présentent le revenu d'emploi médian le plus bas.

Dans tous les territoires supralocaux de la région, le revenu d'emploi médian des hommes est supérieur à celui des femmes. C'est dans Charlevoix-Est que la différence entre les sexes est la plus élevée. Dans cette MRC, les femmes gagnent 36,1 %[1] de moins que les hommes. Les écarts sont également élevés dans les territoires supralocaux de La Jacques-Cartier (33,4 %) et Charlevoix (30,0 %). C'est à L'Île-d'Orléans (2,4 %) que la différence de rémunération entre les sexes est la plus faible.

1. L'écart entre les sexes est défini ici comme la différence entre le revenu d'emploi médian des hommes et celui des femmes, divisée par le revenu d'emploi médian des hommes. Il est exprimé en pourcentage.

Tableau 4.2.1

Nombre, taux et revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC[1] de la Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2012 et 2013

MRC	Nombre de travailleurs			Taux de travailleurs			Revenu d'emploi médian		
	2012	2013[p]	Variation 2013/2012	2012	2013[p]	Écart 2013/2012	2012	2013[p]	Variation 2013/2012
	n		%	%		Points de pourcentage	$		%
Charlevoix-Est	6 503	6 490	– 0,2	73,2	74,5	1,3	33 324	34 505	3,5
Hommes	3 449	3 423	– 0,8	76,4	77,6	1,2	40 551	41 632	2,7
Femmes	3 054	3 067	0,4	69,9	71,3	1,4	25 859	26 611	2,9
Charlevoix	5 265	5 251	– 0,3	75,1	76,5	1,4	33 893	34 578	2,0
Hommes	2 765	2 751	– 0,5	77,3	78,4	1,1	39 414	40 284	2,2
Femmes	2 500	2 500	0,0	72,8	74,5	1,7	26 988	28 210	4,5
L'Île-d'Orléans	3 121	3 105	– 0,5	77,2	78,2	1,0	36 966	38 767	4,9
Hommes	1 785	1 753	– 1,8	81,0	81,3	0,3	37 010	39 123	5,7
Femmes	1 336	1 352	1,2	72,7	74,6	1,9	36 953	38 191	3,4
La Côte-de-Beaupré	11 894	12 093	1,7	78,3	79,2	0,9	41 005	42 858	4,5
Hommes	6 184	6 281	1,6	80,2	81,0	0,8	46 938	48 996	4,4
Femmes	5 710	5 812	1,8	76,3	77,5	1,2	36 020	37 821	5,0
La Jacques-Cartier	19 409	20 099	3,6	84,0	84,5	0,5	47 519	49 182	3,5
Hommes	10 255	10 588	3,2	85,7	86,2	0,5	57 721	59 270	2,7
Femmes	9 154	9 511	3,9	82,2	82,6	0,4	37 851	39 487	4,3
Québec	235 953	237 492	0,7	78,5	78,8	0,3	42 266	43 611	3,2
Hommes	121 030	121 973	0,8	80,6	80,8	0,2	47 852	49 190	2,8
Femmes	114 923	115 519	0,5	76,4	76,9	0,5	37 958	39 258	3,4
Portneuf	21 442	21 859	1,9	75,9	76,8	0,9	37 599	38 854	3,3
Hommes	11 595	11 822	2,0	79,0	79,9	0,9	43 715	44 589	2,0
Femmes	9 847	10 037	1,9	72,5	73,4	0,9	30 591	32 183	5,2
Capitale-Nationale	**303 587**	**306 389**	**0,9**	**78,4**	**78,9**	**0,5**	**41 690**	**43 064**	**3,3**
Hommes	157 063	158 591	1,0	80,6	81,0	0,4	47 645	49 007	2,9
Femmes	146 524	147 798	0,9	76,2	76,8	0,6	36 988	38 307	3,6
Ensemble du Québec	**3 291 535**	**3 318 744**	**0,8**	**75,8**	**76,2**	**0,4**	**39 117**	**40 221**	**2,8**
Hommes	1 705 230	1 718 214	0,8	78,4	78,6	0,2	45 000	46 024	2,3
Femmes	1 586 305	1 600 530	0,9	73,2	73,7	0,5	34 077	35 107	3,0

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

5. Comptes économiques

5.1 Produit intérieur brut

par Marianne Bernier, Direction des statistiques économiques

En 2013, la Capitale-Nationale enregistre un PIB de 34,1 G$, soit 10,1 % du PIB de l'ensemble du Québec. Elle figure donc au troisième rang en termes d'importance économique, derrière Montréal (34,4 %) et la Montérégie (15,0 %).

La région enregistre une croissance de 2,1 % par rapport à l'année précédente. La Capitale-Nationale a un taux de croissance annuel moyen au cours des six dernières années de 3,6 %, soit un des taux les plus élevés après ceux des régions minières.

Produit intérieur brut par industrie

L'économie de la Capitale-Nationale est orientée vers le secteur des services, qui occupe 82,7 % du PIB régional. En particulier, ce sont le groupe de la finance, des assurances et des services immobiliers et les administrations publiques qui jouent un rôle important sur le plan économique dans la région. En 2013, la production du secteur, de l'ordre de 28,2 G$, augmente de 2,3 %. Les industries du secteur des biens, dont la production s'élève à 5,9 G$, voient leur production augmenter de 1,0 %. Enfin, entre les années 2007 à 2013, le secteur des services affiche une augmentation annuelle moyenne de 4,0 %, et le secteur des biens, un taux de croissance annuel moyen de 2,1 %.

Les industries productrices de biens enregistrent des résultats variables dans la Capitale-Nationale en 2013. Ainsi, la fabrication recule de 0,9 % et, plus précisément, la base économique des activités diverses de fabrication connaît une baisse de 8,1 %. Malgré cette importante diminution, cette industrie enregistre une hausse annuelle moyenne de 1,8 % au cours des six dernières années. L'industrie de la construction voit sa production augmenter de 2,2 % en 2013, soit un résultat nettement meilleur que celui dans l'ensemble du Québec (– 3,1 %). Par ailleurs, l'industrie de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse est en hausse de 2,8 %, tandis que celle de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz diminue de 5,6 %.

À l'exception des services professionnels, scientifiques et techniques (– 1,8 %), toutes les bases économiques régionales du secteur des services connaissent une croissance de leur production en 2013. L'industrie des arts, des spectacles et des loisirs (+ 5,6 %) et le groupe de la finance, des assurances et des services immobiliers (+ 4,5 %) sont ceux qui augmentent le plus. Les administrations publiques, qui occupent une grande place, dans la vie sociale et économique de la région administrative, présentent une croissance de 3,0 %, soit un taux quasi semblable à celui de l'année précédente (+ 3,2 %). Du côté des quatre autres bases économiques de la Capitale-Nationale, les services d'enseignement (+ 2,8 %) et le commerce de détail (+ 2,4 %) augmentent de plus de 2,0 %, tandis que l'hébergement et les services de restauration (+ 0,9 %) et les soins de santé et l'assistance sociale (+ 0,8 %) augmentent d'un taux inférieur à 1,0 %. En outre, les deux industries du commerce affichent un résultat différent : une hausse pour le commerce de détail (+ 2,4 %) et une baisse pour le commerce de gros (– 0,5 %).

Tableau 5.1.1

Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie, Capitale-Nationale, 2007, 2012 et 2013

	2007[r]	2012[pr]	2013[p]	Part de l'industrie en 2013	Taux de croissance annuel moyen 2013/2007	Variation 2013/2012
	k$			%		
Ensemble des industries	**27 535 324**	**33 391 604**	**34 089 174**	**100,0**	**3,6**	**2,1**
Secteur de production de biens	**5 209 457**	**5 829 156**	**5 888 125**	**17,3**	**2,1**	**1,0**
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	202 778	240 524	247 324	0,7	3,4	2,8
Cultures agricoles et élevage	137 585	157 616	160 846	0,5	2,6	2,0
Foresterie et exploitation forestière	28 430	34 467	35 554	0,1	3,8	3,2
Pêche, chasse et piégeage	456	x	x	...	...	...
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	36 308	x	x	...	...	...
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	32 619	48 768	46 045	0,1	5,9	– 5,6
Services publics	725 810	764 368	793 093	2,3	1,5	3,8
Construction	1 581 643	2 249 181	2 298 468	6,7	6,4	2,2
Fabrication	2 666 607	2 526 313	2 503 196	7,3	– 1,0	– 0,9
Fabrication d'aliments	259 953	274 365	278 894	0,8	1,2	1,7
Fabrication de boissons et de produits du tabac	x	x	x	...	...	...
Usines de textiles et de produits textiles	x	x	x	...	...	...
Fabrication de vêtements et de produits en cuir et de produits analogues	x	29 041	26 440	0,1	...	– 9,0
Fabrication de produits en bois	x	129 042	138 573	0,4	...	7,4
Fabrication du papier	239 202	119 796	149 597	0,4	– 7,5	24,9
Impression et activités connexes de soutien	110 418	98 903	95 616	0,3	– 2,4	– 3,3
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	x	21 157	19 090	0,1	...	– 9,8
Fabrication de produits chimiques	152 628	146 247	155 667	0,5	0,3	6,4
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	124 181	82 813	75 210	0,2	– 8,0	– 9,2
Fabrication de produits minéraux non métalliques	190 691	154 002	130 294	0,4	– 6,2	– 15,4
Première transformation des métaux	x	x	x	...	...	...
Fabrication de produits métalliques	206 511	247 481	232 739	0,7	2,0	– 6,0
Fabrication de machines	220 619	187 124	174 833	0,5	– 3,8	– 6,6
Fabrication de produits informatiques et électroniques	117 328	149 141	146 131	0,4	3,7	– 2,0
Fabrication de matériel, appareils et composants électriques	70 242	85 853	93 513	0,3	4,9	8,9
Fabrication de matériel de transport	x	x	x	...	...	...
Fabrication de meubles et de produits connexes	78 978	66 765	71 455	0,2	– 1,7	7,0
Activités diverses de fabrication	118 404	143 574	131 973	0,4	1,8	– 8,1
Secteur des services	**22 325 867**	**27 562 448**	**28 201 048**	**82,7**	**4,0**	**2,3**
Commerce de gros	1 094 955	1 291 337	1 285 471	3,8	2,7	– 0,5
Commerce de détail	1 730 043	2 008 544	2 056 194	6,0	2,9	2,4
Transport et entreposage	984 855	1 261 220	1 283 407	3,8	4,5	1,8
Industrie de l'information et industrie culturelle	707 123	913 420	923 004	2,7	4,5	1,0
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location à bail et gestion de sociétés et d'entreprises	4 994 025	6 223 026	6 504 721	19,1	4,5	4,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 503 789	2 152 965	2 113 808	6,2	5,8	– 1,8
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	722 938	826 748	853 153	2,5	2,8	3,2
Services d'enseignement	1 928 132	2 217 564	2 280 462	6,7	2,8	2,8
Soins de santé et assistance sociale	2 541 227	3 132 613	3 156 277	9,3	3,7	0,8
Arts, spectacles et loisirs	230 519	275 782	291 137	0,9	4,0	5,6
Hébergement et services de restauration	970 397	1 065 652	1 075 377	3,2	1,7	0,9
Autres services, sauf les administrations publiques	577 526	672 755	691 331	2,0	3,0	2,8
Administrations publiques	4 340 339	5 520 822	5 686 704	16,7	4,6	3,0

Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec; Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

Produit intérieur brut par habitant

Le PIB par habitant est un indicateur souvent utilisé pour faciliter les comparaisons entre les régions quant à l'importance de la production dans un territoire donné. Cet indicateur augmente de 1,0 % pour atteindre 46 938 $ en 2013, ce qui représente le cinquième plus élevé montant parmi les régions du Québec. À titre indicatif, le PIB par habitant dans l'ensemble du Québec se chiffre à 41 322 $, ce qui constitue une hausse de 0,4 % relativement à l'année dernière.

Figure 5.1.1

Produit intérieur brut par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2013

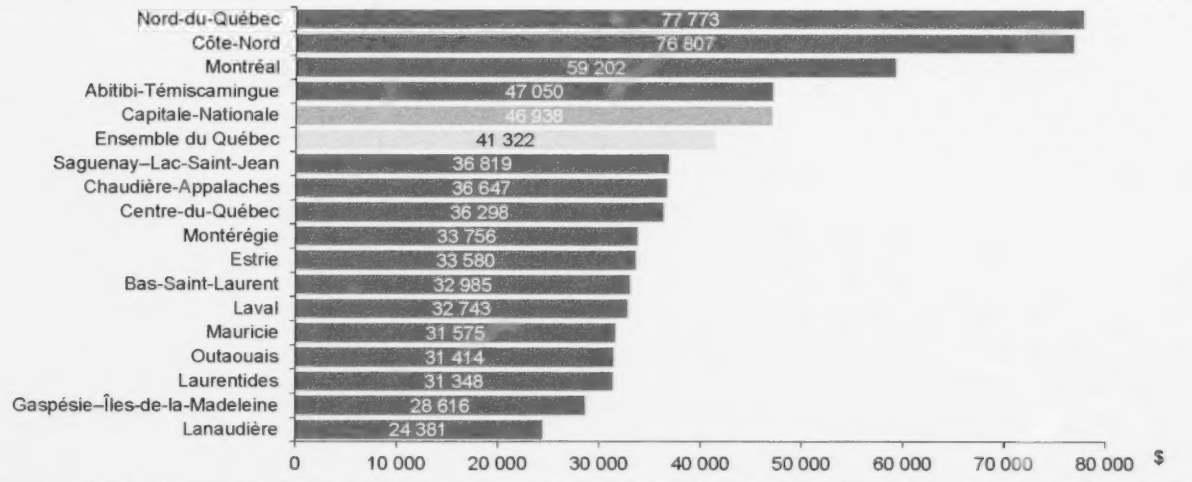

Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec, Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

5.2 Revenu disponible par habitant

par Stéphane Ladouceur, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Après avoir augmenté de 3,5 % en 2012, le revenu disponible par habitant de la Capitale-Nationale croît avec moins de vigueur en 2013, soit de 1,4 %. Le ralentissement de la croissance est attribuable, en bonne partie, à une hausse plus lente de la rémunération des salariés et au recul du revenu net de la propriété. Néanmoins, la région affiche, pour une deuxième année consécutive, un taux de croissance du revenu disponible supérieur à celui observé au Québec.

Tableau 5.2.1

Composantes du revenu disponible par habitant, Capitale-Nationale, 2009-2013

	2009[r]	2010[r]	2011[r]	2012[r]	2013[p]
	$/hab.				
Capitale-Nationale					
Rémunération des salariés	23 095	23 446	24 187	25 029	25 657
Revenu mixte net	3 417	3 513	3 703	3 737	3 792
Revenu agricole net	32	27	27	25	20
Revenu non agricole net	2 015	2 033	2 091	2 033	1 976
Revenu des loyers des ménages	1 370	1 453	1 585	1 679	1 796
Revenu net de la propriété	2 788	2 704	2 785	2 982	2 875
Égal :					
Revenu primaire	**29 300**	**29 664**	**30 675**	**31 749**	**32 323**
Plus :					
Transferts courants reçus	**5 278**	**5 391**	**5 485**	**5 723**	**5 865**
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	78	85	86	85	85
Des administrations publiques	5 177	5 284	5 376	5 615	5 756
Administration fédérale	2 333	2 393	2 425	2 494	2 526
Allocations familiales et prestations fiscales pour enfant	220	222	220	220	223
Prestation universelle pour la garde d'enfants	66	68	70	70	71
Prestations d'assurance-emploi	390	399	361	352	332
Prestations de la sécurité de la vieillesse	1 352	1 379	1 445	1 520	1 566
Transferts divers et autres	305	326	329	332	335
Administration provinciale	1 435	1 437	1 445	1 536	1 583
Indemnisations des accidentés du travail	174	168	160	163	164
Prestations d'assurance parentale	223	232	239	243	258
Aide sociale	278	275	273	267	262
Transferts divers	760	762	773	862	899
Administrations autochtones	5	5	4	4	4
Régime de rentes du Québec et Régime de pensions du Canada	1 404	1 449	1 501	1 582	1 643
Des non-résidents	22	22	22	23	24
Moins:					
Transferts courants payés	**8 827**	**9 176**	**9 545**	**9 915**	**10 235**
Aux institutions sans but lucratif au service des ménages	284	307	312	306	307
Aux administrations publiques	8 502	8 828	9 191	9 565	9 881
Impôts directs des particuliers	5 546	5 678	6 018	6 238	6 422
Cotisations aux régimes d'assurance sociale	2 444	2 599	2 612	2 757	2 870
Autres transferts courants aux administrations publiques	513	551	561	570	589
Aux non-résidents	40	41	42	44	47
Égal :					
Revenu disponible	**25 751**	**25 879**	**26 614**	**27 557**	**27 954**

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Avec un revenu disponible de 27 954 $ par habitant, la Capitale-Nationale continue de se classer au quatrième rang parmi les 17 régions administratives, immédiatement devant les Laurentides (27 484 $), mais tout juste derrière l'Abitibi-Témiscamingue (27 997 $). Au Québec, le revenu disponible s'élève à 26 774 $ par habitant en 2013, soit 1 180 $ de moins que dans la Capitale-Nationale. L'avance de la région sur l'ensemble du Québec s'explique principalement par la forte activité sur son marché du travail et par une rémunération des salariés, principale composante du revenu disponible, parmi les plus élevées des régions administratives.

Transferts gouvernementaux

En revanche, les transferts en provenance des administrations publiques, deuxième composante en importance, sont légèrement moins élevés dans la Capitale-Nationale. En 2013, les différents paliers de gouvernement ont versé 5 756 $ en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables dans la région comparativement à 5 767 $ par habitant dans l'ensemble du Québec. Les transferts gouvernementaux sont moins importants en raison du fait que les résidents de la Capitale-Nationale ont moins recours aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale comparativement à ceux des autres régions. Il faut souligner, toutefois, qu'en raison du vieillissement de la population, les prestations du Régime des rentes du Québec (RRQ), du Régime de pensions du Canada (RPC) ainsi que celles de la Sécurité de la vieillesse occupent une part de plus en plus importante dans le revenu total des particuliers de la région; la part relative de ces prestations est passée de 8,0 % en 2009 à 8,4 % en 2013.

Figure 5.2.1

Transferts gouvernementaux par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2013

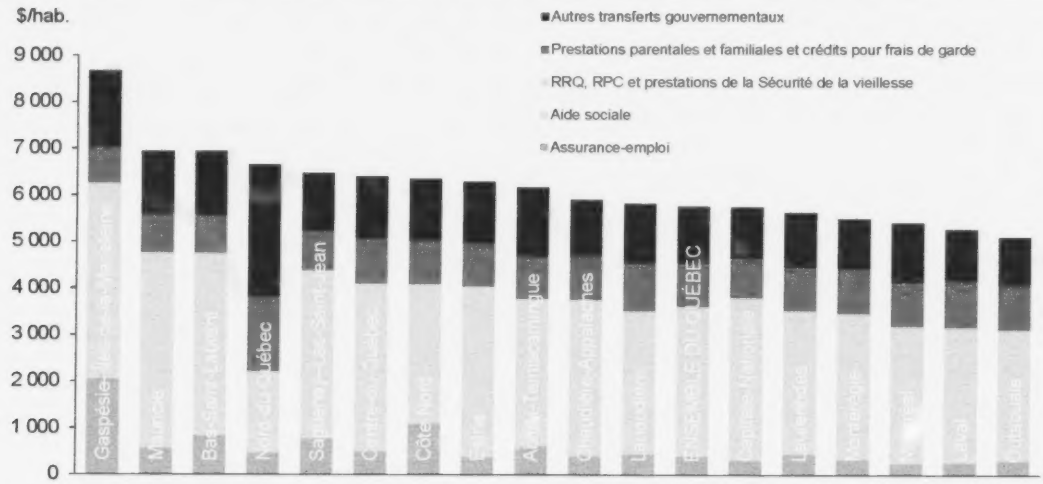

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Évolution du revenu disponible dans les MRC

Selon les données provisoires de 2013, le revenu disponible par habitant croît en regard de 2012 dans l'ensemble des MRC de la région, à l'exception de Charlevoix et de L'Île-d'Orléans où il recule respectivement de 0,3 % et de 4,3 %, en raison notamment de la baisse marquée du revenu net de la propriété. La MRC de La Côte-de-Beaupré se distingue en enregistrant la plus forte croissance de la région, stimulée par l'accroissement important de la rémunération des salariés et du revenu mixte net.

Les inégalités de revenu demeurent relativement fortes entre les territoires supralocaux de la Capitale-Nationale. Les deux MRC de l'est de la région, à savoir Charlevoix-Est (23 462 $) et Charlevoix (23 944 $), ont un revenu disponible largement

inférieur à celles de La Jacques-Cartier (33 262 $) et de L'Île-d'Orléans (31 519 $). Le retard historique des deux MRC de l'est de la Capitale-Nationale s'explique principalement par la rémunération des salariés et le taux de travailleurs qui sont moindres que dans le reste de la région.

D'ailleurs, les résidents des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est sont ceux qui reçoivent le plus en transferts des administrations publiques. En 2013, ils ont reçu, en moyenne, plus de 6 950 $ en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables. Les prestations de la Sécurité de la vieillesse, du RRQ et de l'assurance-emploi sont les principaux transferts dans ces deux territoires supralocaux. À l'opposé, c'est dans La Jacques-Cartier (4 364 $) que les transferts gouvernementaux par habitant sont les plus bas.

Tableau 5.2.2

Revenu disponible par habitant, MRC de la Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2009-2013

	2009[r]	2010[r]	2011[r]	2012[r]	2013[p]	Variation 2013/2012	Taux de croissance annuel moyen 2013/2009
	$/hab.					%	
Charlevoix-Est	21 441	21 539	22 059	23 010	23 462	2,0	2,3
Charlevoix	21 452	22 348	22 668	24 028	23 944	– 0,3	2,8
L'Île-d'Orléans	29 521	30 252	30 817	32 923	31 519	– 4,3	1,7
La Côte-de-Beaupré	25 940	26 267	27 493	28 707	29 830	3,9	3,6
La Jacques-Cartier	29 865	30 337	31 714	32 305	33 262	3,0	2,7
Québec	25 957	25 985	26 618	27 536	27 891	1,3	1,8
Portneuf	22 495	23 019	24 256	25 269	25 552	1,1	3,2
Capitale-Nationale	**25 751**	**25 879**	**26 614**	**27 557**	**27 954**	**1,4**	**2,1**
Ensemble du Québec	**24 638**	**24 914**	**25 668**	**26 539**	**26 774**	**0,9**	**2,1**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

6. Permis de bâtir

par Guillaume Marchand, Direction des statistiques économiques

La valeur des permis de bâtir délivrés par les municipalités de la région de la Capitale-Nationale atteint 1,3 G$ en 2014, en baisse de 20,7 % par rapport à 2013. La décroissance s'observe dans les secteurs commercial (– 56,8 %), institutionnel (– 44,3 %) et industriel (– 71,4 %), alors que le secteur résidentiel est en croissance (+ 12,0 %). La valeur des permis de la région se concentre principalement dans la municipalité de Québec (59,3 %).

Figure 6.1

Valeur des permis de bâtir résidentiels, Capitale-Nationale, 1998 à 2014

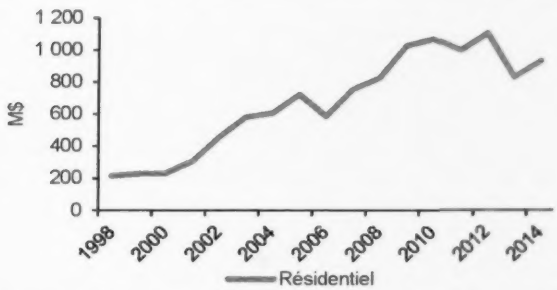

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

Figure 6.2

Valeur des permis de bâtir non résidentiels selon le type de construction, Capitale-Nationale, 1998 à 2014

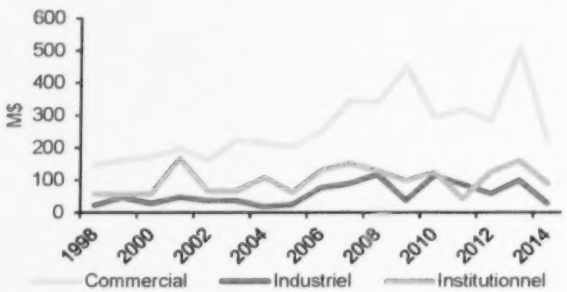

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

En 2014, la municipalité de Québec a accordé 751,1 M$ de permis de bâtir. Il s'agit de la plus faible valeur observée depuis 2006. Le secteur commercial est à son plus bas depuis 2002 et le secteur industriel n'a jamais enregistré de valeur aussi faible (la série de données débutant en 1998). La MRC de L'Île-d'Orléans connaît également un creux dans la valeur des permis de bâtir. Les 10,4 M$ octroyés en 2014 représentent la valeur la plus faible depuis 2003. Cette tendance à la baisse provient essentiellement du secteur résidentiel des municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (1,3 M$ en 2014, moyenne 2010-2013 : 6,4 M$) et de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (1,3 M$ en 2014, moyenne 2010-2013 : 2,7 M$).

Tableau 6.1

Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC de la Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2014

	Résidentiel		Commercial		Industriel		Institutionnel	
	k$	Moyenne 2010-2013	k$	Moyenne 2010-2013	k$	Moyenne 2010-2013	k$	Moyenne 2010-2013
Charlevoix-Est*	14 890	16 362	6 702	5 184	2 588	3 173	3 898	5 738
Charlevoix*	15 226	10 853	2 377	4 453	171	5 337	3 843	3 039
L'Île-d'Orléans	9 623	14 376	19	501	588	888	160	533
La Côte-de-Beaupré*	64 433	78 801	5 059	4 779	551	1 169	5 455	2 578
La Jacques-Cartier	142 165	147 435	8 731	5 783	11 158	5 396	5 815	4 502
Québec	598 156	642 123	189 979	320 683	10 130	67 052	67 981	89 653
Portneuf	84 838	88 803	7 017	10 375	3 044	6 254	2 390	7 586
Capitale-Nationale	**929 331**	**998 753**	**219 884**	**351 758**	**28 230**	**89 269**	**89 542**	**113 629**
Ensemble du Québec	**8 743 984**	**9 791 856**	**2 751 448**	**3 113 789**	**1 113 199**	**1 035 110**	**3 422 268**	**1 458 752**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

* La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente entre 50 % et 90 % de la population totale du territoire donné.

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Nombre d'unités de logement

Les municipalités de la région de la Capitale-Nationale ont autorisé la création de 4 890 nouveaux logements en 2014, comparativement à 4 492 en 2013 (+ 8,9 %). La MRC de Québec est la plus importante émettrice de permis de la région avec 3 574 nouveaux logements en 2014. En 2014, la MRC de Charlevoix atteint un sommet (80, moyenne 2010-2013 : 31), tout comme les deux principales municipalités qui la composent : Baie-Saint-Paul (69 en 2014, moyenne 2010-2013 : 26) et L'Isle-aux-Coudres (11 en 2014, moyenne 2010-2013 : 6). À l'inverse, la MRC de La Côte-de-Beaupré (203 en 2014, moyenne 2010-2013 : 368) connaît une décroissance pour une troisième année consécutive, attribuable en grande partie aux municipalités de Boischatel (45 en 2014, moyenne 2010-2013 : 127), de Sainte-Anne-de-Beaupré (4 en 2014, moyenne 2010-2013 : 22) et de Saint-Ferréol-les-Neiges (32 en 2014, moyenne 2010-2013 : 50). La MRC de La Jacques-Cartier suit également cette tendance à la baisse, notamment avec la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval où il y avait 335 nouveaux logements en 2010 comparativement à 93 en 2014. Dans la MRC de L'Île-d'Orléans, la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans avait accordé des permis pour 25, 54 et 47 nouveaux logements entre 2010 et 2012. Elle voit ce nombre chuter à un seul en 2014.

Tableau 6.2

Nombre d'unités de logement, MRC de la Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2010-2014

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010-2013
			n			
Charlevoix-Est*	60	58	58	56	47	58
Charlevoix*	29	34	36	26	80	31
L'Île-d'Orléans	46	70	60	19	20	49
La Côte-de-Beaupré*	382	434	341	316	203	368
La Jacques-Cartier	865	550	631	512	545	640
Québec	4 933	3 794	5 090	3 159	3 574	4 244
Portneuf	456	498	648	404	421	502
Capitale-Nationale	**6 771**	**5 438**	**6 864**	**4 492**	**4 890**	**5 891**
Ensemble du Québec	**53 579**	**53 890**	**51 262**	**42 493**	**41 300**	**50 306**

* La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente entre 50 % et 90 % de la population totale du territoire donné.

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Informations statistiques complémentaires

Des données détaillées sur la valeur des permis de bâtir pour le Québec et les régions administratives sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

7. Santé

par Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Le découpage géographique utilisé dans cette section est celui des régions sociosanitaires, telles qu'elles ont été délimitées officiellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux au printemps 2005. Par ailleurs, l'analyse dans cette section présente un portrait statistique de l'offre de services dans le système de santé du Québec en s'appuyant sur les données relatives au personnel de la santé.

En 2013, dans la région de la Capitale-Nationale, le nombre de médecins s'établit à 2 173, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à 2012, poursuivant une croissance continue depuis 2001. Au Québec, le nombre de médecins s'est accru de 2,5 % entre 2012 et 2013, ce qui porte l'effectif à 18 455. Depuis 2009, l'accroissement du nombre de médecins dans la région (+ 7,9 %) concerne les spécialistes (+ 8,6 %), mais aussi les omnipraticiens (+ 7,0 %). Au Québec, les spécialistes (+ 12,6 %) plus que les omnipraticiens (+ 8,4 %) ont participé à l'augmentation du nombre de médecins (+ 10,6 %).

Pour ce qui est du personnel infirmier, la région est desservie, en 2013-2014, par un effectif de 13 260 personnes travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux, ce qui représente une augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est enregistrée chez les infirmières cliniciennes et praticiennes (+ 7,0 %), alors que l'effectif des autres catégories du personnel infirmier diminue, notamment celui des infirmières (– 1,3 %).

Tableau 7.1

Personnel de la santé, région sociosanitaire de la Capitale-Nationale, 2009 (2009-2010) à 2013 (2013-2014)

	Unité	2009	2010	2011	2012	2013
Médecins[1]	**n**	**2 014**	**2 059**	**2 098**	**2 127**	**2 173**
Omnipraticiens	n	873	888	897	905	934
Ensemble des spécialistes	n	1 141	1 171	1 201	1 222	1 239
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	2,91	2,93	2,95	2,96	2,99
Dentistes[1]	**n**	**343**	**340**	**341**	**340**	..
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	0,50	0,48	0,48	0,47	..
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Personnel infirmier[3,4]	**n**	**12 840**	**12 846**	**12 953**	**13 156**	**13 260**
Infirmières	n	4 918	4 795	4 710	4 639	4 578
Infirmières cliniciennes et praticiennes	n	2 165	2 295	2 415	2 558	2 738
Infirmières auxiliaires	n	1 602	1 669	1 744	1 824	1 823
Préposées aux bénéficiaires	n	4 155	4 087	4 084	4 135	4 121
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	18,54	18,30	18,22	18,31	18,26

Note : Bien que regroupant une grande majorité de femmes, les données sur les infirmières, les infirmières cliniciennes et praticiennes, les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires incluent également les hommes.

1. Dans les statistiques, seuls les médecins et les dentistes (incluant les spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale) ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.
2. Calculé pour l'ensemble du personnel concerné par rapport à la population prise au 1er juillet de chaque année financière. Pour plusieurs raisons, les ratios médecins/population par région ne doivent pas être interprétés comme des indicateurs d'accès aux services médicaux. Parmi ces raisons, la principale tient au fait que les populations de plusieurs régions reçoivent une partie importante des services qui leur sont fournis de médecins d'une région autre que celle dans laquelle résident ces populations. C'est le cas notamment des populations des régions situées en périphérie des grands centres de Montréal et de Québec.
3. Les données sont présentées sur la base des années financières (du 1er avril au 31 mars). L'effectif du réseau de la santé et des services sociaux comprend uniquement certaines catégories du personnel infirmier : les infirmières, les infirmières cliniciennes et praticiennes, les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires.
4. Nombre de personnes travaillant dans le réseau au 31 mars de l'année. Les personnes occupant plus d'un emploi au 31 mars sont comptabilisées une seule fois, en priorisant selon le statut (d'abord temps complet régulier, puis temps partiel régulier et ensuite temps partiel occasionnel) et, pour un même statut, selon l'équivalent temps complet (ETC) (MSSS, 2013).

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2015; Régie de l'assurance maladie du Québec, 2015.

8. Éducation

8.1 Taux de diplomation aux études collégiales

par Sophie Brehain, Institut de la statistique du Québec (Direction des statistiques sectorielles et du développement durable) et Jane-Hélène Gagnon, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Direction générale de l'enseignement collégial)

Le taux de diplomation aux études collégiales présente les taux d'obtention cumulés des diplômes d'études collégiales (DEC) et des attestations d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial étaient à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC et dans un établissement d'enseignement collégial de la région. Le taux est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial[1]. Seule la première sanction des études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. La présente analyse porte sur les cinq dernières cohortes pour lesquelles les données sont disponibles, soit celles des nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2004 à 2008.

Le taux de diplomation aux études collégiales des 6 742 étudiants nouvellement inscrits à l'ordre d'enseignement collégial à l'automne de 2008 dans l'ensemble des établissements de la région de la Capitale-Nationale est de 69,0 %. Ce taux est en légère diminution par rapport au taux des trois cohortes précédentes. Le plus bas taux a été observé pour la cohorte des nouveaux inscrits au collégial à l'automne 2004, soit 68,8 %. Les étudiants des établissements de la Capitale-Nationale affichent un taux de diplomation aux études collégiales plus élevé que celui de l'ensemble du Québec pour les cinq cohortes observées. Au Québec, sur les 57 275 nouveaux inscrits au collégial à l'automne de 2008, 64,0 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Ce résultat est le plus bas observé pour la période. En effet, le taux de diplomation aux études collégiales de l'ensemble du Québec oscille entre 65,8 % (2005) et 64,0 % (2008).

Tout comme à l'échelle provinciale, le taux de diplomation des étudiantes inscrites pour la première fois au collégial dans un établissement d'enseignement de la région de la Capitale-Nationale est systématiquement plus élevé que celui des hommes. L'écart le plus important est constaté pour la cohorte de l'automne 2004 où il s'élève à 13,9 points de pourcentage. Les dernières données disponibles montrent un écart de 12,5 points de pourcentage, avec un taux de diplomation auprès des étudiantes de 74,3 % contre 61,8 % chez les étudiants de la cohorte de 2008.

Des 4 032 nouveaux inscrits au collégial dans un DEC de type préuniversitaire à l'automne 2008, 74,0 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Le taux de diplomation auprès des 1 959 nouveaux inscrits au collégial dans un programme de DEC technique à la même année est plus faible, soit 69,5 %. Pour chaque cohorte, le nombre de nouveaux inscrits au collégial dans un cheminement en accueil ou transition est beaucoup moins important (751 inscrits à l'automne 2008) que celui dans les programmes de DEC préuniversitaire ou technique. Ces étudiants sont également ceux qui connaissent les taux de diplomation les plus bas comparativement aux étudiants inscrits dans les deux autres types de programmes de DEC (41,3 % pour la cohorte de 2008). Finalement, peu importe le type de programme dans lequel les étudiants sont inscrits, les taux de diplomation des femmes sont toujours plus élevés que ceux des hommes. Ce phénomène est observé pour toutes les cohortes, et ce, tout comme dans l'ensemble du réseau collégial.

Par ailleurs, parmi les étudiants n'ayant pas obtenu de diplôme d'études collégiales ni d'attestation d'études collégiales, un certain pourcentage obtient un diplôme d'études professionnelles (DEP) au cours de cette même période de deux ans après la durée prévue des études collégiales du programme de DEC initial. Chez la cohorte des nouveaux inscrits au collégial à l'automne 2008, dans les établissements de la région de la Capitale-Nationale, 6,0 % des étudiants obtiennent un DEP. La prise en compte du pourcentage d'étudiants ayant obtenu un DEC ou une AEC (69,0 %) ainsi que ceux ayant obtenu un DEP

1. Soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition.

(6,0 %) porte à 75,0 % le pourcentage d'étudiants de la cohorte qui ont obtenu une qualification. À l'échelle de l'ensemble du Québec, ce taux global de qualification des étudiants de la cohorte de 2008 est de 70,2 % (64,0 % ayant obtenu un DEC ou une AEC et 6,2 %, un DEP).

Tableau 8.1.1

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC et AEC) enregistrés deux ans après la durée prévue des études collégiales selon le type de programme de DEC à la première inscription au collégial et selon le sexe, Capitale-Nationale, cohortes de nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2004 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
			%		
Préuniversitaire	**75,4**	**75,5**	**75,5**	**74,3**	**74,0**
Hommes	68,0	69,8	67,3	67,7	67,9
Femmes	80,6	79,5	81,6	78,9	78,2
Technique	**64,2**	**66,7**	**67,8**	**70,9**	**69,5**
Hommes	55,8	60,6	61,8	65,2	64,2
Femmes	69,3	70,5	71,3	74,3	73,2
Accueil ou transition	**40,7**	**44,4**	**46,7**	**40,7**	**41,3**
Hommes	35,5	35,1	43,0	33,2	30,5
Femmes	47,0	54,9	51,0	49,2	52,6
Ensemble des programmes	**68,8**	**70,2**	**70,5**	**69,9**	**69,0**
Hommes	**60,7**	**63,3**	**62,9**	**62,6**	**61,8**
Femmes	**74,5**	**75,0**	**75,9**	**75,1**	**74,3**

Note : À partir de l'automne 2004 sont exclues les personnes possédant déjà une qualification qui s'inscrivent au collégial à la demande d'un ordre professionnel afin de satisfaire aux exigences de l'obtention ou du recouvrement du droit de pratique au Québec.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

8.2 Nombre de diplômés au baccalauréat

par Suzanne Asselin, Direction des statistiques sociodémographiques

Note méthodologique

Le nombre de diplômés au baccalauréat au Québec provient des données administratives du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les bacheliers correspondent aux nouveaux titulaires d'un diplôme d'études universitaires du baccalauréat ayant obtenu leur diplôme au cours de l'année mentionnée. Les bacheliers du baccalauréat professionnel (médecine, art dentaire, etc.) sont inclus dans cet univers. Les bacheliers sont classés selon la région administrative de résidence déclarée au moment de leur dernière inscription en formation générale des jeunes (FGJ). En raison de cette approche, la couverture du nombre de bacheliers n'est pas complète, ainsi on attribue une région à près de huit bacheliers sur dix.

Les domaines d'études au baccalauréat se répartissent en quatre catégories : sciences de la santé, sciences pures et appliquées, sciences sociales et humaines et études plurisectorielles. Toutefois, si la personne cumule plus d'un domaine pendant sa formation, le domaine d'études est indéterminé. Précisons que cette dernière catégorie n'est pas présentée dans le tableau, mais elle est incluse dans le total.

Enfin, certaines révisions mineures ont été apportées aux données antérieures. Par conséquent, les données historiques présentées dans cette section prévalent sur celles diffusées dans l'édition 2014. Pour obtenir de plus amples précisions sur la source de données et ses limites et pour consulter l'analyse comparative du nombre de diplômés au baccalauréat entre les régions, se référer au chapitre Éducation dans le *Panorama des régions du Québec, Édition 2015*.

Évolution du nombre de nouveaux bacheliers

En 2012, parmi les 25 776 nouveaux diplômés du baccalauréat au Québec, 2 385 bacheliers proviennent de la région de la Capitale-Nationale (tableau 8.2.1). Au cours de la période 2008 à 2012, la région de la Capitale-Nationale voit le nombre de bacheliers se réduire à un taux annuel moyen de 2,6 % (passant de 2 654 à 2 385), alors qu'au Québec l'effectif est resté à un niveau semblable. Sur une base annuelle, le nombre de diplômés fluctue comme on le constate dans la plupart des régions. En comparaison de la baisse observée au Québec de 2011 à 2012 (– 2,9 %), dans la région de la Capitale-Nationale, la réduction du nombre de nouveaux titulaires du baccalauréat est moins accentuée (– 2,3 %).

Tableau 8.2.1

Nombre de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ) et selon le sexe, Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011	Taux de croissance annuel moyen 2012/2008	Part de diplômés en 2012
	n					%		
Capitale-Nationale	**2 654**	**2 570**	**2 422**	**2 440**	**2 385**	**– 2,3**	**– 2,6**	**100,0**
Hommes	1 038	994	943	938	945	0,7	– 2,3	39,6
Femmes	1 616	1 576	1 479	1 502	1 440	– 4,1	– 2,8	60,4
Ensemble du Québec	**25 808**	**25 927**	**26 123**	**26 558**	**25 776**	**– 2,9**	**0,0**	**100,0**
Hommes	9 934	9 852	9 740	10 134	9 802	– 3,3	– 0,3	38,0
Femmes	15 874	16 075	16 383	16 424	15 974	– 2,7	0,2	62,0

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.
Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

La majorité des nouveaux diplômés sont des femmes, une tendance déjà observée depuis quelques années dans l'ensemble des régions du Québec. Dans la région de la Capitale-Nationale, la proportion de nouveaux titulaires féminins d'un baccalauréat en 2012 est de 60,4 %. Sur toute la période observée, cette proportion est demeurée inférieure à celle du Québec (62,0 % en 2012). À la fin de la période en 2012, la région de la Capitale-Nationale enregistre une diminution du nombre de femmes diplômées, l'effectif féminin passe de 1 616 en 2008 à 1 440, alors que celui-ci est pratiquement équivalent à 2008 au Québec. Tout comme au Québec, l'année 2012 génère une décroissance des diplômées dans la région (– 4,1 %), mais de façon plus prononcée qu'au Québec (– 2,7 %).

Les domaines d'études au baccalauréat

Peu importe la région, parmi tous les domaines d'études, le plus populaire chez les bacheliers est le domaine des sciences sociales et humaines. Dans la région de la Capitale-Nationale, cette proportion de diplômés est moindre que celle du Québec (en 2012, 61,6 % c. 65,4 %) (tableau 8.2.2). Par contre, le deuxième domaine d'études varie selon la région en fonction de la représentativité des hommes et des femmes : en 2012, chez les deux sexes confondus, les diplômés des sciences pures et appliquées constituent le second groupe (20,0 % c. 18,8 % au Québec), pareillement à l'ensemble du Québec.

Tableau 8.2.2

Proportion de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ), le sexe et le domaine d'études, Capitale-Nationale, 2008-2012

	Domaine d'études				
	Sciences de la santé	Sciences pures et appliquées	Sciences sociales et humaines	Études plurisectorielles	Total
	%				n
Les deux sexes					
2008	11,7	22,5	61,0	4,8	2 654
2009	12,1	20,6	62,5	4,9	2 570
2010	12,7	20,1	62,3	5,0	2 422
2011	13,3	20,3	62,5	3,9	2 440
2012	13,9	20,0	61,6	4,4	2 385
Hommes					
2008	4,2	39,8	52,0	3,9	1 038
2009	5,1	35,4	55,6	3,8	994
2010	5,2	35,8	54,7	4,2	943
2011	4,4	37,0	56,1	2,6	938
2012	5,8	34,6	55,9	3,7	945
Femmes					
2008	16,5	11,4	66,8	5,3	1 616
2009	16,4	11,2	66,8	5,5	1 576
2010	17,4	10,0	67,1	5,5	1 479
2011	18,9	9,9	66,4	4,7	1 502
2012	19,2	10,5	65,4	4,9	1 440

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.
Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

À l'échelle du Québec et des régions, les femmes comme les hommes obtiennent en plus grand nombre leurs diplômes du domaine des sciences sociales et humaines. Ainsi, pour la région de la Capitale-Nationale en 2012, la proportion est de 65,4 % chez les femmes et de 55,9 % chez les hommes. Le second domaine d'études en importance au baccalauréat diffère systématiquement selon le sexe dans la région comme à la grandeur du Québec en 2012 : les sciences de la santé chez les femmes (19,2 % c. 5,8 % chez les hommes) et les sciences pures et appliquées chez les hommes (34,6 % c. 10,5 % chez les femmes).

L'université de diplomation[1]

Les nouveaux bacheliers de la région de la Capitale-Nationale obtiennent leur diplôme en 2012 en majorité de l'Université Laval (71,8 %), une institution basée sur le territoire de résidence (tableau 8.2.3). Parmi les autres institutions d'enseignement, notons que l'Université du Québec à Rimouski décerne les diplômes à 5,5 % des bacheliers de la région et l'Université de Montréal en attribue à 5,1 %.

Tableau 8.2.3

Proportion de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ) et l'université de diplomation, Capitale-Nationale, 2008-2012

		2008	2009	2010	2011	2012
Université Laval	%	69,9	69,7	70,4	72,7	71,8
Université de Montréal	%	5,2	5,1	5,3	4,3	5,1
École des hautes études commerciales de Montréal	%	0,9	0,7	0,5	0,8	0,5
École Polytechnique de Montréal	%	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3
Université de Sherbrooke	%	2,9	3,3	3,3	2,9	2,4
Université du Québec à Montréal	%	5,0	4,5	3,7	3,6	3,2
Université du Québec à Trois-Rivières	%	3,1	3,5	3,1	2,9	3,5
Université du Québec à Chicoutimi	%	1,2	1,0	0,7	1,1	0,7
Université du Québec à Rimouski	%	4,5	5,1	5,7	4,6	5,5
Université du Québec en Outaouais	%	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	%	0,2	0,2	0,6	—	—
École de technologie supérieure	%	2,3	1,8	1,1	1,8	1,8
Télé-université	%	0,8	0,9	0,4	0,5	0,9
Université McGill	%	1,5	2,1	2,6	1,6	2,1
Université Concordia	%	1,2	1,2	1,7	1,8	1,1
Université Bishop's	%	0,3	0,3	0,2	0,5	0,6
Total	**n**	**2 654**	**2 570**	**2 422**	**2 440**	**2 385**

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.
Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

1. Rappelons que les données concernent uniquement les diplômés résidant au Québec au moment de leur dernière inscription en formation générale des jeunes. Aussi, seuls les diplômés d'universités québécoises sont inclus.

9. Science, technologie et innovation

par Christine Lessard, Direction des statistiques économiques

La population diplômée en sciences, technologies, génie et mathématiques (STGM)[1]

En 2011, selon l'*Enquête nationale auprès des ménages*, on compte dans la région de la Capitale-Nationale 48 775 personnes âgées de 25 à 64 ans ayant obtenu leur plus haut certificat, diplôme ou grade en sciences, technologies, génie ou mathématiques (STGM), lesquelles représentent 17,3 % de la population du groupe d'âge détenant un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire. Parmi ces personnes diplômées en STGM, 21 830 ou 44,8 % sont titulaires d'un grade universitaire et représentent 21,2 % de la population régionale du groupe d'âge détenant un grade universitaire[2].

En comparaison, les diplômés en STGM sont proportionnellement aussi nombreux parmi les diplômés du postsecondaire et un peu moins nombreux parmi les titulaires d'un grade universitaire dans la région de la Capitale-Nationale que dans l'ensemble du Québec (17,4 % et 22,9 %). Comparée à celle de la région, la population québécoise des diplômés en STGM compte une part un peu plus grande de titulaires d'un grade universitaire (46,8 %).

Les femmes représentent un peu plus du quart (26,2 %) des personnes diplômées en STGM de la région de la Capitale-Nationale, dont 29,9 % de celles qui sont titulaires d'un grade universitaire. Elles sont donc nettement moins nombreuses, en proportion, que parmi les personnes diplômées dans d'autres domaines d'études (55,1 %), notamment celles détenant un grade universitaire (58,6 %). Eu égard à la présence des femmes, la situation de la population diplômée en STGM dans la région de la Capitale-Nationale s'apparente à celle observée dans l'ensemble du Québec (25,7 % de femmes, dont 30,2 % des titulaires d'un grade universitaire).

Par ailleurs, la population diplômée en STGM de la région de la Capitale-Nationale est plus « jeune » que celle diplômée dans d'autres domaines d'études, au sens où elle compte dans ses rangs une plus grande proportion de personnes âgées de 25 à 44 ans (57,0 % comparativement à 49,7 %). Cette caractéristique s'avère tant chez les titulaires d'un grade universitaire que chez les personnes ayant d'autres certificats ou diplômes. Eu égard à la présence des personnes âgées de 25 à 44 ans, les diplômés en STGM de la région de la Capitale-Nationale ne se démarquent pas de ceux de l'ensemble du Québec, si ce n'est que les titulaires d'un grade universitaire sont un peu moins « jeunes » (60,7 %) que leurs homologues de l'ensemble du Québec (62,5 %).

1. Nous invitons le lecteur à consulter la note méthodologique à la fin de cette section.
2. Dans les paragraphes qui suivent, les populations en cause sont âgées de 25 à 64 ans, à moins que leur appartenance à autre groupe d'âge ne soit indiquée.

Tableau 9.1

Personnes de 25 à 64 ans ayant obtenu leur plus haut certificat, diplôme ou grade postsecondaire en sciences, technologies, génie ou mathématiques (STGM) ou dans d'autres domaines d'études[1], selon quelques caractéristiques, Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2011

	STGM			Autres domaines d'études		
	Total	Titulaires d'un grade universitaire	Titulaires d'autres certificats ou diplômes postsecondaires	Total	Titulaires d'un grade universitaire	Titulaires d'autres certificats ou diplômes postsecondaires
			n			
Capitale-Nationale	**48 775**	**21 830**	**26 945**	**232 545**	**81 230**	**151 315**
Hommes	35 990	15 310	20 680	104 405	33 585	70 815
Femmes	12 785	6 520	6 265	128 140	47 640	80 500
25 à 44 ans	27 800	13 250	14 550	115 555	43 730	71 820
45 à 64 ans	20 975	8 580	12 400	116 990	37 495	79 495
			%			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	73,8	70,1	76,7	44,9	41,3	46,8
Femmes	26,2	29,9	23,3	55,1	58,6	53,2
25 à 44 ans	57,0	60,7	54,0	49,7	53,8	47,5
45 à 64 ans	43,0	39,3	46,0	50,3	46,2	52,5
			n			
Ensemble du Québec	**498 520**	**233 275**	**265 245**	**2 372 720**	**785 440**	**1 587 285**
Hommes	370 370	162 815	207 555	1 044 255	310 935	733 320
Femmes	128 150	70 460	57 690	1 328 470	474 500	853 970
25 à 44 ans	288 125	145 870	142 250	1 215 625	448 550	767 070
45 à 64 ans	210 400	87 410	122 990	1 157 105	336 890	820 210
			%			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	74,3	69,8	78,3	44,0	39,6	46,2
Femmes	25,7	30,2	21,7	56,0	60,4	53,8
25 à 44 ans	57,8	62,5	53,6	51,2	57,1	48,3
45 à 64 ans	42,2	37,5	46,4	48,8	42,9	51,7

1. Les domaines d'études, STGM et autres, sont définis à partir de la Classification des programmes d'enseignement 2011.
Note: Afin d'assurer la confidentialité, tous les chiffres sont arrrondis. En conséquence, le total n'égale pas nécessairement la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, compilation spéciale, CO-1479 Tableau 1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Note méthodologique

Les données présentées ci-dessus proviennent de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM), réalisée par Statistique Canada en 2011. Cette enquête, qui a remplacé la version complète du recensement de la population, s'en distingue notamment du fait qu'elle n'était pas obligatoire. Or, les enquêtes à participation volontaire présentent un risque plus élevé de biais que les enquêtes obligatoires, en raison du taux de réponse plus faible qu'elles obtiennent. De fait, au Québec, 71,9 % des ménages ont répondu à l'ENM comparativement à environ 94 % dans le cas du questionnaire complet du recensement de 2006.

Il n'est pas possible de mesurer le biais dû à la non-réponse; en revanche, on peut mesurer l'erreur due à l'échantillonnage pour établir la précision des données d'une enquête. Statistique Canada a diffusé des mesures de précision (des coefficients de variation) pour certaines données sélectionnées de l'ENM. Toutefois, comme l'agence ne fournit pas de mesures de précision dans les tableaux de données qu'elle diffuse sur son site Internet et qu'elle n'en fournit pas davantage dans les tableaux qu'elle produit sur commande, il n'est pas possible de connaître la précision des données qui s'y trouvent et, conséquemment, d'établir si une faible différence entre deux d'entre elles est statistiquement significative.

Les participants à une enquête ne répondent pas toujours à toutes les questions qui leur sont posées. Comme la non-réponse totale, la non-réponse à des questions particulières, appelée non-réponse partielle, est une source de biais potentielle. Pour limiter le risque de biais dû à la non-réponse partielle, on a généralement recours à l'imputation. Il demeure toutefois qu'un taux d'imputation élevé indique un plus grand risque de biais. Dans le cadre de l'ENM, la non-réponse partielle s'est révélée plus importante que dans le cas de la version complète du recensement de 2006, ce qui a nécessité une imputation plus fréquente. Statistique Canada signale qu'au Québec, le taux d'imputation à la question sur le certificat, diplôme ou grade universitaire est de 4,1 %, tandis que celui à la question sur le principal domaine d'études atteint 15,0 %.

À titre d'indicateur de la qualité des données, Statistique Canada a mis au point un taux global de non-réponse (TGN) qui combine la non-réponse totale et la non-réponse partielle. Dans le cadre de l'ENM, l'agence a calculé un TGN pour chaque entité géographique. Celui du Québec est de 22,4 % et celui de la région de la Capitale-Nationale, de 23,5 %. Signalons qu'il n'y a pas d'indicateur de qualité équivalant au TGN pour les populations définies par d'autres caractéristiques que la géographie, par exemple la population définie par la scolarité.

Références

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). *L'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada : État des connaissances à l'intention des utilisateurs du Québec*. Note d'information, 2 décembre, 13 p.

STATISTIQUE CANADA (2013). *Guide de l'utilisateur de l'ENM, Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, nº 99-001-X2011001 au catalogue, 25 p.

STATISTIQUE CANADA (2013). *Guide de référence sur la scolarité, Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, nº 99-001-X2011006 au catalogue, 15 p.

10. Culture et communications

par Gaëtane Dubé, Observatoire de la culture et des communications du Québec

Établissements et activités culturels

Dans la région de la Capitale-Nationale, on dénombre 49 salles de spectacles, une soixantaine d'institutions muséales[1], 42 librairies et 41 écrans de cinéma répartis dans 6 établissements. Cette région compte ainsi 31,1 établissements culturels par 100 000 habitants, soit un nombre presque équivalant à celui calculé pour l'ensemble du Québec (31,3). Dans cette région, le nombre d'institutions muséales par 100 000 habitants (8,8) et le nombre de librairies par 100 000 habitants (5,8) sont supérieurs aux nombres établis pour l'ensemble du Québec. Par contre, elle comprend moins de salles de spectacles par 100 000 habitants (6,7) et d'écrans de cinéma par 100 000 habitants (5,6) que le nombre déterminé pour l'ensemble du Québec.

Tableau 10.1

Nombre d'établissements culturels de divers types, Capitale-Nationale, 2012 et 2013

	Établissements		Ratio région/ Québec	Région	Ensemble du Québec
	2012	2013	2013	2013	
	n		%	Nombre d'établissements[1] par 100 000 habitants	
Salles de spectacles	48	49	8,0	6,7	7,5
Institutions muséales[2]	62	64	14,5	8,8	5,4
Bibliothèques publiques autonomes : points de services	31	37	10,1	5,1	4,5
Bibliothèques publiques affiliées : points de services	35	28	4,1	3,9	8,4
Librairies	45	42	11,9	5,8	4,3
Cinémas et ciné-parcs	6	6	6,0	0,8	1,2
Écrans	41	41	5,6	5,6	9,1

1. À l'exception du nombre d'écrans par 100 000 habitants.
2. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'OCCQ.
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 10.1

Nombre d'établissements culturels* par 100 000 habitants, régions administratives et ensemble du Québec, 2013

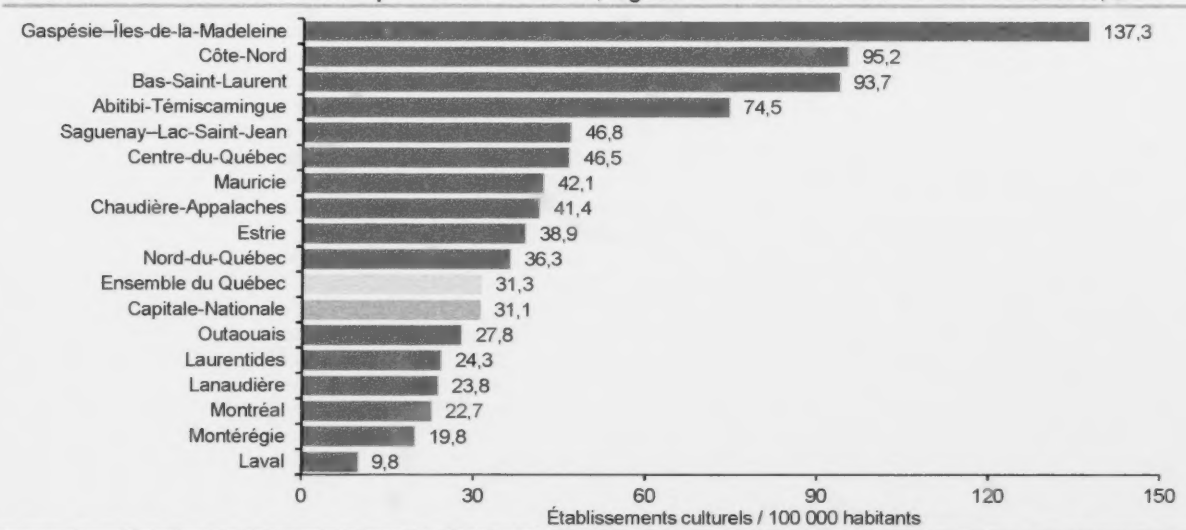

* Incluant les salles de spectacles, les institutions muséales, les points de services de bibliothèques publiques autonomes et de bibliothèques affiliées, les librairies et les cinémas et ciné-parcs.
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

1. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'Observatoire de la culture et des communications.

Les statistiques sur les activités culturelles montrent que la région occupe le 1er rang au classement des régions pour l'assistance des cinémas (3 286 entrées par 1 000 habitants), le 2e rang pour le nombre d'entrées aux spectacles payants en arts de la scène (1 317 entrées par 1 000 habitants) et le 3e rang pour la fréquentation des institutions muséales (3 216 entrées par 1 000 habitants). Le volume d'activité des spectacles payants et des cinémas a diminué par rapport à 2012. Celui des musées est légèrement plus élevé que l'année précédente (3 115 entrées par 1 000 habitants en 2012).

Tableau 10.2

Statistiques relatives à certaines activités culturelles, Capitale-Nationale et ensemble du Québec, 2012 et 2013

	Unité	Volume d'activité	Volume d'activité par 1 000 habitants				Ratio région/Qc (%)
			Capitale-Nationale		Ensemble du Québec		
		2013	2012	2013	2012	2013	2013
Spectacles payants en arts de la scène							
Représentations	n	1 836	2,8	2,5	2,2	2,1	10,7
Entrées	n	956 673	1 632,6	1 317,3	896,9	818,2	14,3
Assistance des cinémas							
Entrées	n	2 386 754	3 335,8	3 286,4	2 615,3	2 594,8	11,3
Fréquentation des institutions muséales							
Entrées	n	2 335 791	3 114,6	3 216,2	1 652,4	1 740,4	16,5
Ventes de livres par les librairies							
Ventes de livres neufs	$	57 677 570	81 031,4	79 417,9	54 086,5	54 227,5	13,0

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Statuts légaux attribués en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

La protection et la valorisation du patrimoine situé sur son territoire est un autre aspect culturel sur lequel une région administrative québécoise peut se démarquer. La Loi sur le patrimoine culturel[2] est entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Elle remplace la Loi sur les biens culturels de 1972.

« Le patrimoine culturel, tel qu'il est défini dans la Loi, est constitué de patrimoine immatériel, de paysages culturels patrimoniaux, de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents et d'objets patrimoniaux (patrimoine mobilier) et enfin d'immeubles et de sites patrimoniaux (patrimoine immobilier). Le patrimoine archéologique occupe aussi une place importante[3]. »

Entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015, 41 statuts légaux ont été attribués par les municipalités[4] du Québec afin d'assurer la protection et la valorisation d'un élément patrimonial sur leur territoire. De ce nombre, il y a onze immeubles patrimoniaux, onze sites patrimoniaux, quinze personnages historiques, deux lieux historiques, un événement historique et un élément du patrimoine immatériel.

Lors de l'année 2014-2015, les municipalités de la région de la Capitale-Nationale ont attribué trois statuts légaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Il s'agit du site patrimonial du manoir seigneurial Juchereau-Duchesnay, situé à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, du site patrimonial du phare du Cap-au-saumon, situé à La Malbaie et du site patrimonial du Phare-du-Cap-de-la-Tête-au-chien, situé à Saint-Siméon[5]. Au total, neuf statuts légaux ont été attribués dans cette région administrative depuis le 1er avril 2012.

2. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *La Loi sur le patrimoine culturel en bref*.
3. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Panorama du patrimoine culturel*.
4. Pour plus de détails, consulter la section Concepts et définitions.
5. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Concepts et définitions

AIRES PROTÉGÉES

Aire protégée
Une aire protégée est un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées (Source : Loi sur la conservation du patrimoine naturel). Au Québec, ces territoires sont réglementés et gérés en fonction de trente désignations différentes reconnues au Registre des aires protégées.

Refuge biologique
Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs peut désigner des aires forestières à titre de refuges biologiques dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique qu'on peut retrouver à l'intérieur de ces forêts. À cette fin, il délimite et répartit, sur le territoire forestier du domaine de l'État, des refuges biologiques qu'il gère de manière à assurer la pérennité de leur protection. Ces refuges sont définis et indiqués au plan d'affectation des terres prévu par la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1).

Parc marin
Le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent a la particularité d'être géré conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec, en association avec les intervenants du milieu. Il fait partie du réseau des aires marines nationales de conservation géré par Parcs Canada et du réseau des parcs nationaux du Québec sous la responsabilité de Parcs Québec. Les aires marines nationales de conservation, ou AMNC, contiennent une ou plusieurs aires centrales très protégées, entourées de zones tampons à utilisations multiples faisant l'objet d'une gestion coopérative. Le fond marin et la colonne d'eau, incluant les espèces qui y habitent, sont compris dans les AMNC. Dans les régions côtières, les terres humides, les estuaires, les îles et d'autres terres côtières peuvent aussi être incluses.

Parc national du Québec
Un parc national du Québec est un parc dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive.

COMPTES DES TERRES

Terres
Selon le Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), les terres procurent et délimitent l'espace où les activités économiques et les procédés environnementaux ont lieu et où les actifs environnementaux et économiques sont situés. Dans le contexte du SCEE, les terres incluent les étendues d'eau.

Comptes des terres
Les comptes des terres sont des comptes d'actifs qui enregistrent le stock de terres, en unités de superficie, au début et à la fin d'une période, ainsi que les changements dans le stock au cours de cette période. Dans le cas des comptes des terres du Québec méridional, ce stock est classifié selon la couverture terrestre et est mesuré en hectares.

Couverture terrestre
La couverture terrestre est la couverture physique et biologique observée à la surface de la Terre et inclut les surfaces de végétation naturelle et les surfaces abiotiques (non vivantes). La couverture terrestre peut être une forêt, une étendue d'arbustes, un plan ou un cours d'eau, etc. Elle diffère de l'utilisation des terres, qui reflète les activités entreprises et les arrangements institutionnels mis en place en un lieu donné aux fins de la production économique ou du maintien et de la restauration des fonctions environnementales. Il arrive que les deux concepts se confondent, notamment dans le cas des terres agricoles et des surfaces artificielles.

Stock
Un stock est une quantité finie d'actifs à un temps donné. Un flux renvoie au mouvement et à l'utilisation de matériel, d'eau, d'énergie ou de services. Un flux peut représenter une perte ou un gain de stock.

Surfaces artificielles
Étendues où les surfaces artificielles prédominent (incluant parcs urbains, zones industrielles, dépotoirs, sites d'extraction). Les surfaces artificielles incluent les sites d'extraction où des opérations minières ont lieu en surface, en particulier les fosses à ciel ouvert, les carrières, les gravières, les étendues de « déblais miniers blocailleux », les dépôts transitoires et les aires de résidus miniers.

Terres agricoles
Étendues de plantes herbacées, d'arbustes ou d'arbres cultivés.

Milieux humides boisés
Étendues boisées dont la densité du couvert est d'au moins 10 % dans des zones aquatiques ou inondées où l'eau persiste pendant au moins deux mois par année.

Milieux humides herbacés ou arbustifs
Étendues de plantes herbacées ou d'arbustes dont la densité du couvert est d'au moins 10 % dans des zones aquatiques ou inondées où l'eau persiste pendant au moins deux mois par année et où la densité du couvert forestier est inférieure à 10 %.

Forêts de conifères à couvert fermé
Étendues boisées dont la densité du couvert est supérieure à 40 % et où les conifères occupent au moins 75 % de la surface terrière.

Forêts de feuillus à couvert fermé
Étendues boisées dont la densité du couvert est supérieure à 40 % et où les arbres feuillus occupent au moins 75 % de la surface terrière. Les forêts de feuillus à couvert fermé incluent les étendues qui servent à l'acériculture.

Forêts mixtes à couvert fermé
Étendues boisées dont la densité du couvert est supérieure à 40 % et où aucun des deux grands types d'arbres n'occupe 75 % ou plus de la surface terrière.

Forêts à couvert ouvert
Étendues boisées dont la densité du couvert varie de 10 % à 40 %.

DÉMOGRAPHIE

Âge médian
Âge qui sépare la population en deux groupes d'effectifs égaux.

Taux d'accroissement annuel moyen
Variation annuelle moyenne de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée rapportée à la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

CONDITIONS DE VIE

Mesure du faible revenu
Mesure dont le seuil représente 50 % du revenu médian québécois après impôt des familles (incluant les personnes hors famille), préalablement ajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille à l'aide d'une échelle d'équivalence. Ainsi, une famille est considérée comme à faible revenu lorsque son revenu ajusté est inférieur à ce seuil.

Taux de faible revenu des familles
Il correspond au nombre de familles à faible revenu divisé par le nombre total de familles.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômeur
Personne disponible pour travailler, qui est sans emploi et qui se cherche activement un emploi.

Emploi
Ensemble des personnes ayant effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'obtenir un bénéfice ainsi que celles absentes de leur travail, mais qui maintiennent un lien d'emploi. Ce terme regroupe les employés, les travailleurs autonomes ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés.

Population active
Population civile de 15 ans et plus, hors institution et hors réserve, en emploi ou en chômage.

Taux d'activité
Nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux d'emploi
Nombre de personnes occupées (en emploi) exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux de chômage
Nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active.

Taux de travailleurs
Nombre de travailleurs exprimé en pourcentage du nombre de particuliers de 25-64 ans ayant produit une déclaration de revenus à Revenu Québec.

Travailleur
Particulier âgé entre 25 et 64 ans ayant des revenus d'emploi ou d'entreprise comme principale source de revenu et résidant dans un territoire donné.

COMPTES ÉCONOMIQUES

Base économique
Pour classer une industrie comme base économique, on calcule le quotient de localisation. Si le quotient de localisation normalisé d'une industrie est plus grand que 0 dans une région, cette industrie sera considérée comme base économique de cette région. Les bases économiques sont en fait les activités qui expliquent la croissance ou le déclin d'un territoire. Elles permettent de mieux définir la personnalité économique particulière ou encore la structure d'un territoire. À long terme, au cours du temps, les bases économiques d'un territoire peuvent se modifier.

Produit intérieur brut
Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'une région au cours d'une période donnée, sans égard au caractère étranger ou non de la propriété des facteurs de production. Le PIB aux prix de base correspond au PIB calculé aux prix du marché, moins les prélèvements fiscaux applicables aux produits, plus les subventions à la consommation.

Quotient de localisation
Le quotient de localisation est défini comme la fraction de la valeur ajoutée d'une industrie qui est produite dans une région donnée, sur la fraction du PIB du Québec produit dans la même région. Si ce rapport est supérieur à 1, cette industrie contribue proportionnellement plus au PIB de la région qu'à celui du Québec.

Revenu disponible
Somme de tous les revenus reçus par les ménages résidant dans un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, le revenu disponible se compose du revenu primaire, des transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux ISBLSM (les dons), ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale.

Revenu disponible par habitant
Il correspond au revenu disponible des ménages d'un territoire donné divisé par la population totale.

Revenu primaire
Les revenus primaires sont les revenus qui échoient aux ménages du fait de leur participation aux processus de production, ou parce qu'ils possèdent les actifs nécessaires pour la production. Les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, du revenu mixte net et du revenu net de la propriété. Les revenus primaires ne comprennent pas les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale, ni les prestations versées à partir de ces régimes, les impôts courants sur le revenu, sur le patrimoine, etc., ni les autres transferts courants.

Rémunération des salariés
Elle se définit comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser par une entreprise à un salarié pour le travail effectué par celui-ci durant la période comptable. La rémunération des salariés est enregistrée sur la base des droits et obligations; elle est donc mesurée par la valeur de la rémunération en espèces ou en nature qu'un salarié est en droit de recevoir de la part de son employeur, pour le travail effectué au cours de la période concernée, que la rémunération soit payée à l'avance, au moment où le travail est effectué, ou après. Plus précisément, sont considérés dans la rémunération des salariés, les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les primes de rendement, les honoraires des directeurs et les allocations pour vacances et congés de maladie, ainsi que le solde et les indemnités militaires.

Revenu mixte net
Il correspond au revenu que les entreprises non constituées en société tirent de la production de biens et de services. On l'appelle revenu mixte parce qu'il inclut à la fois le revenu imputé au facteur capital de la production, ainsi que le revenu imputé au facteur travail de la production (rémunération du travail effectué par le ou les propriétaires). Le revenu mixte net correspond au revenu mixte brut moins la consommation de capital fixe.

Revenu net de la propriété
Cette catégorie de revenu correspond essentiellement aux revenus de placement, lesquels comprennent les dividendes, les intérêts sur les obligations canadiennes, de même que les intérêts sur les dépôts en banque ou en société de fiducie. Les gains en capital sont exclus.

Transferts courants des administrations publiques aux ménages
Paiements tels que les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, les pensions de sécurité de la vieillesse, les prestations de bien-être social, les bourses d'études et les subventions de recherche, les prestations d'indemnisation des accidents de travail, les subventions aux peuples autochtones, les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et les allocations aux anciens combattants.

Transferts courants des non-résidents aux ménages
Pensions payées par des administrations publiques étrangères à des résidents canadiens plus les versements faits par des non-résidents à des résidents canadiens.

Transferts courants des ISBLSM aux ménages
Transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ménages des ISBLSM.

Transferts courants des ménages aux non-résidents
Versements par des résidents canadiens à des non-résidents et retenues d'impôt à la source versées à l'étranger.

Transferts courants aux ISBLSM
Ils consistent en des transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ISBLSM, sous forme de cotisations, de souscriptions, de dons volontaires, etc. Ces transferts sont destinés à couvrir les coûts de la production non marchande des institutions sans but lucratif au service des ménages, ou à fournir les fonds permettant de financer les transferts courants aux ménages résidents ou non résidents, sous forme de prestations d'assistance sociale.

Transferts courants des ménages aux administrations publiques
Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

PERMIS DE BÂTIR

Permis de bâtir
Délivrés par les municipalités, les permis de bâtir octroient le droit de construire ou de rénover. Les permis sont délivrés pour des travaux de construction de nouveaux bâtiments, de transformation de logement (gain ou perte d'unités de logement), d'addition, c'est-à-dire d'ajout structurel à un bâtiment existant (garage, piscine, abri, etc.) et de rénovations qui améliorent ou modifient une structure ou un bâtiment existant (fondation, transformation de vocation du bâtiment, chauffage, ascenseurs, etc.). Les travaux de réparation (peinture, réfection de plancher, de toiture, etc.) pour lesquels aucun permis n'est requis et les travaux de génie (barrages, routes, oléoducs, etc.) ne sont pas inclus dans la valeur des permis de bâtir. Également, les permis de bâtir ne nous renseignent pas sur la durée de construction ni sur le moment où le droit de construire sera exercé.

Construction résidentielle
Elle comprend tout bâtiment destiné à l'occupation privée sur une base permanente ou non. Les logements sont regroupés sous les types suivants : logements unifamiliaux, mobiles, chalets, jumelés, en rangée et appartements.

Construction industrielle
Elle comprend tout bâtiment destiné à la fabrication ou à la transformation de produits, au transport, aux communications et aux autres services d'utilité publique, à l'agriculture, à la sylviculture ainsi qu'à l'exploitation minière.

Construction commerciale
Il s'agit de tout bâtiment destiné à abriter des activités se rattachant au secteur tertiaire. Par exemple : magasins, entrepôts, garages, immeubles de bureaux, théâtres, hôtels, salons funéraires, salons de beauté.

Construction institutionnelle
Elle comprend les dépenses faites par les collectivités et les administrations publiques pour la construction d'immeubles ou de bâtiments; par exemple, écoles, universités, hôpitaux, cliniques, églises, résidences pour personnes âgées.

Nombre d'unités de logement
Il correspond au nombre de logements indépendants créés lors d'une construction ou d'une transformation de logements. Il ne faut pas confondre avec le nombre de structures ou de bâtiments, ainsi, un immeuble à logements contient plusieurs unités de logement. Il faut éviter de mettre en relation le nombre d'unités de logement avec la valeur des permis de bâtir des constructions résidentielles, car cette dernière inclut des transformations avec pertes d'unités de logement, les additions et les rénovations qui n'ont aucun impact sur le nombre d'unités de logement.

SANTÉ

Médecin omnipraticien
Les omnipraticiens sont des médecins inscrits au tableau du Collège des médecins du Québec qui ont terminé leur formation de base et obtenu leur permis d'exercice après deux années de résidence en médecine familiale (RAMQ, 2004). Dans les statistiques présentées, seuls les médecins ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.

Médecin spécialiste
Les spécialistes sont des médecins qui ont terminé au moins quatre années de résidence et qui sont inscrits au tableau du Collège des médecins du Québec comme spécialistes certifiés. Lorsqu'un médecin compte plus d'une spécialité, seule est retenue celle qui constitue son principal champ d'activité au 31 décembre de l'année de publication des statistiques annuelles (RAMQ, 2004). Dans les statistiques présentées, seuls les médecins ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.

Infirmière
L'infirmière détient un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers (DEC) d'une durée de trois ans et un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou est en attente de le recevoir.

Infirmière clinicienne ou praticienne
L'infirmière clinicienne détient un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant trois certificats admissibles, dont au moins deux certificats reconnus en soins infirmiers. L'infirmière praticienne détient un diplôme de deuxième cycle donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et les attestations de formation prescrites par la réglementation ainsi qu'un certificat de spécialiste de l'OIIQ. Les infirmières cliniciennes et les infirmières praticiennes doivent détenir également un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou être en attente de le recevoir.

Infirmière auxiliaire
L'infirmière auxiliaire détient le diplôme d'études professionnelles (DEP) décerné pour avoir réussi le programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) et un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Préposée aux bénéficiaires
La préposée aux bénéficiaires détient un diplôme d'études professionnelles ou une attestation d'études collégiales en assistance à la personne en établissement de santé ou autre formation appropriée.

ÉDUCATION

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC ET AEC)
Mesure, pour un territoire donné, le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial, à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial sont à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC, et dans un établissement d'enseignement collégial du territoire considéré. Le taux de diplomation est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial, soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition. Seule la première sanction des

études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. L'indicateur concerne les étudiants de l'ensemble du réseau collégial, soit le réseau public, le réseau privé subventionné et les écoles gouvernementales.

Diplôme d'études collégiales (DEC)

Les programmes d'études conduisant au DEC sont de formation préuniversitaire d'une durée de deux ans ou de formation technique d'une durée de trois ans. Les DEC de formation préuniversitaire ont comme objectif de préparer les étudiants à des études universitaires. Les DEC de formation technique visent l'acquisition de compétences en vue d'intégrer le marché du travail. Toutefois, ils peuvent aussi donner accès à l'université, à la condition que soient respectées certaines exigences liées au programme d'études universitaires choisi. Tous les programmes de DEC ont une composante de formation générale (entre autres en langue d'enseignement et littérature, langue seconde, philosophie ou humanités, éducation physique) en plus de la formation spécifique du programme. Le diplôme d'études collégiales (DEC) est décerné par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la suite d'une recommandation des collèges.

Attestation d'études collégiales (AEC)

Les programmes d'études conduisant à l'AEC sont de formation technique de courte durée variant entre 250 et 2 000 heures. Liés à un DEC de référence, les programmes d'études menant à l'AEC sont élaborés par les collèges et conduisent à une sanction d'établissement. Les programmes d'AEC s'adressent exclusivement à une clientèle adulte. La formation spécifique des programmes d'AEC permet une réponse rapide et adaptée aux divers besoins du marché du travail.

Cheminement en accueil ou en transition au collégial

Ce cheminement, d'une durée d'un à trois trimestres, offre à l'étudiant une formation adaptée en vue d'intégrer ou de compléter un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). Comme pour les programmes de DEC, la formation reçue dans un cheminement en accueil ou en transition comprend des activités de formation générale et, possiblement, de formation spécifique.

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Les programmes de formation menant au DEP sont offerts dans les établissements d'enseignement secondaire. Ils sont d'une durée variant de 600 à 1 800 heures étalées sur un an ou deux. Les DEP sanctionnent l'acquisition de diverses compétences nécessaires à l'exercice de métiers. Le diplôme d'études professionnelles (DEP) est décerné par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Salles de spectacles

Salle ou lieu où ont été présentés des spectacles payants en arts de la scène, selon l'Enquête sur la fréquentation des spectacles de l'Institut de la statistique du Québec.

Institutions muséales

Elles regroupent les musées, les centres d'exposition et les lieux d'interprétation.

Points de services d'une bibliothèque publique autonome

Point de services d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de 5 000 habitants et plus ou d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui n'est pas affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques (Réseau BIBLIO).

Bibliothèque publique affiliée

Bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui est affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques (Réseau BIBLIO).

Spectacle payant en arts de la scène

Représentation payante d'un spectacle de théâtre, de danse, de musique, de chanson ou de variétés, en excluant les représentations privées, les représentations de spectacles amateurs ainsi que les représentations données dans les locaux d'écoles primaires ou secondaires pour les élèves de ces écoles. Les représentations où le droit d'entrée prend la forme d'un passeport ou d'un macaron valide pour l'ensemble d'un festival sont également exclues.

Patrimoine culturel : statuts légaux

La Loi sur le patrimoine culturel est entrée en vigueur le 19 octobre 2012 et remplace la Loi sur les biens culturels de 1972. Le patrimoine culturel québécois est constitué de patrimoine immatériel, de paysages culturels patrimoniaux, de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents et d'objets patrimoniaux (patrimoine mobilier), d'immeubles et de sites patrimoniaux (patrimoine immobilier) et de vestiges matériels du passé laissés sur place par des humains, après l'occupation d'un lieu (patrimoine archéologique).

Les statuts légaux attribués par les municipalités sont la citation et l'identification. La citation est conférée à des biens mobiliers (objets et documents) dont la municipalité a la propriété ainsi qu'à des biens immobiliers (immeubles patrimoniaux et sites patrimoniaux) situés sur son territoire. L'identification est décernée à des personnages, à des événements, à des lieux historiques ainsi qu'à des éléments du patrimoine immatériel.

Coup d'oeil sur la Capitale-Nationale

Superficie en terre ferme (2013) : 18 644 km²
Population (2014ᵖ) : 731 838 habitants
Densité de population : 39,3 hab./km²

Principales municipalités et population (2014ᵖ) :

- Québec 537 859 habitants
- Saint-Augustin-de-Desmaures 19 039 habitants
- L'Ancienne-Lorette 16 970 habitants

Principales bases économiques de la région :

- Administrations publiques
- Fabrication de boissons et de produits du tabac
- Hébergement et services de restauration

Tableau comparatif des régions administratives du Québec et des MRC de la Capitale-Nationale

	Population au 1er juillet		Taux de chômage	Taux de travailleurs de 25 à 64 ans[2]	PIB par habitant		Revenu disponible par habitant[2]		Taux de faible revenu des familles[2]
	2014ᵖ	TAAM[1] 2011-2014	2014ᵖ	2013ᵖ	2013ᵉ	Var. 13/12	2013ᵖ	Var. 13/12	2012
	n	pour 1 000	%	%	$/hab.	%	$/hab.	%	%
Bas-Saint-Laurent	200 292	– 1,5	9,0	72,8	32 985	1,4	23 497	2,3	5,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	277 786	0,6	9,9	73,6	36 819	– 2,7	25 069	1,2	5,0
Capitale-Nationale	731 838	9,7	5,5	78,9	46 938	1,0	27 954	1,4	4,9
Charlevoix-Est	16 161	– 3,6	..	74,5	..	..	23 462	2,0	4,2
Charlevoix	13 301	– 2,5	..	76,5	..	..	23 944	– 0,3	2,9
L'Île-d'Orléans	6 680	– 3,1	..	78,2	..	..	31 519	– 4,3	17,1
La Côte-de-Beaupré	27 164	9,4	..	79,2	..	..	29 830	3,9	2,8
La Jacques-Cartier	40 445	25,2	..	84,5	..	..	33 262	3,0	2,3
Québec	576 176	9,1	..	78,8	..	..	27 891	1,3	5,1
Portneuf	51 911	13,7	..	76,8	..	..	25 552	1,1	4,7
Mauricie	266 794	1,5	8,6	70,2	31 575	0,7	23 474	1,2	7,8
Estrie	320 008	6,8	6,8	74,1	33 580	0,4	24 673	1,7	7,5
Montréal	1 988 243	12,4	9,8	74,2	59 202	0,7	26 984	– 0,3	15,1
Outaouais	383 182	8,2	7,4	75,8	31 414	0,1	26 915	2,3	7,9
Abitibi-Témiscamingue	147 868	2,7	7,2	76,6	47 050	0,5	27 997	0,8	5,8
Côte-Nord	94 906	– 2,7	8,8[3]	76,4	76 807	– 3,0	28 890	0,4	7,5
Nord-du-Québec	44 256	9,4	8,8[3]	81,3	77 773	3,6	25 895	1,2	14,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	92 472	– 7,1	16,4	64,5	28 616	1,1	23 136	1,6	7,5
Chaudière-Appalaches	419 755	4,3	5,3	78,9	36 647	1,9	25 868	1,1	3,9
Laval	420 870	11,9	7,1	79,6	32 743	– 0,2	27 301	1,4	7,5
Lanaudière	492 234	10,5	7,8	76,6	24 381	– 0,7	26 189	1,4	6,7
Laurentides	586 051	11,2	7,1	76,6	31 348	1,0	27 484	0,7	6,5
Montérégie	1 508 127	8,6	6,5	78,6	33 756	– 0,3	28 115	1,0	6,8
Centre-du-Québec	239 990	5,3	6,9	75,0	36 298	– 0,7	24 029	0,8	6,7
Ensemble du Québec	**8 214 672**	**8,5**	**7,6**	**76,2**	**41 322**	**0,4**	**26 774**	**0,9**	**8,3**

1. TAAM : taux d'accroissement annuel moyen, calculé par rapport à la population moyenne de la période. Les estimations actuellement disponibles pour les années 2011 à 2014 ne sont pas définitives. Elles feront l'objet d'une révision à la suite du recensement de 2016. Une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution de la population des régions au cours de cette période. Voir l'encadré de la page 9. Selon la dénomination et le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 1er juillet 2014.
2. Selon la dénomination et le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 31 décembre 2013.
3. Donnée se rapportant aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui pour le Québec de demain

Capitale-Nationale

Superficie en terre ferme (2013)	18 644 km²
Population totale (2014[p])	731 838 hab.
Densité de population	39,3 hab./km²
Part de la superficie en aires protégées (2014)	11,8 %
PIB aux prix de base (2013[e])	34 089,2 M$
PIB aux prix de base par habitant (2013[e])	46 938 $
Revenu disponible par habitant (2013)	27 954 $
Emplois (2014)	388,7 k
Taux d'activité (2014)	67,1 %
Taux d'emploi (2014)	63,4 %
Taux de chômage (2014)	5,5 %
Taux de faible revenu des familles (2012)	4,9 %
Nombre de médecins pour 1000 habitants (2013)	2,99
Taux de diplomation aux études collégiales (cohorte inscrite en 2008)	69,0 %

Institut de la statistique Québec